

**CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX D'UNE
CABINE DE TELEMEDECINE**

ENTRE :

LE DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE représenté par le Président du Conseil départemental dûment autorisé à signer la présente convention par décision (...)

d'une part,

ET :

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES XXXXXX, représentée par le Président de la Communauté de Communes , XXXXX

d'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Afin de reconquérir l'offre médicale, le Département a adopté en juin 2020 un « Pacte santé » dans lequel il a choisi d'investir en matière sanitaire notamment en développant les solutions de télémédecine.

C'est dans ce contexte que le Département met à disposition de la Communauté de Communes de XXXXX une cabine de téléconsultation. Ce dispositif constitue l'objet de cette présente convention.

IL A ENSUITE ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1- OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département met à la disposition de la Communauté de Communes une cabine de télémédecine dont il est le propriétaire.

ARTICLE 2- DESCRIPTION TECHNIQUE DES EQUIPEMENTS

La description technique du matériel ainsi que les pré-requis techniques et réseaux figurent en annexes de la présente convention.

ARTICLE 3- ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Localisation et accessibilité du matériel

La cabine de télémédecine mise à la disposition de la Communauté de Communes se situe dans les locaux de XXXX au : XXX rue XXX, 77--- XXX. Ce local devra être sécurisé de manière à éviter d'éventuelles intrusions.

Le matériel sera accessible pour les consultations médicales de XXXX à XXXX du XXX au XXXX (heures et jours d'ouverture)

Référents cabine

Deux agents recrutés par la Communauté de Commune ont la qualité de *référents cabine*. Un agent titulaire et un agent suppléant en l'absence de l'agent titulaire.

Le référent, formé par le prestataire, a pour missions :

- l'accueil et l'information du patient,
- la désinfection de la cabine de télémedecine,
- la maintenance de premier niveau du dispositif en lien avec le prestataire.

ARTICLE 4- ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le Département s'engage à :

- mettre à disposition le dispositif auprès de la Communauté de Communes ;
- assurer la mise en service initiale en lien avec le prestataire ;
- assurer la maintenance de la cabine de télémedecine.

ARTICLE 5 - CONDITIONS FINANCIERES

La mise à disposition est effectuée à titre onéreux. Son montant est de 12700 euros par an.

La Communauté de Communes prendra en charge :

- en se fournissant directement auprès du prestataire, les consommables nécessaires à l'utilisation de la cabine (le prestataire fournissant initialement des consommables correspondant à des consultations allant de 600 à 1200 passages) ;
- le salaire, les charges et les coûts liés à l'emploi des agents chargés de l'accueil et de l'accompagnement des usagers ;
- l'alimentation électrique et les frais d'accès au réseau

ARTICLE 6 - ASSURANCE- RESPONSABILITE-PROTECTION DES DONNEES

La Communauté de Communes est informée que le matériel mis à disposition est neuf. Le matériel devra être utilisé conformément aux prescriptions techniques du constructeur et au règlement d'utilisation de la cabine qui sont annexés à la présente convention.

Le matériel mis à disposition de la Communauté de Communes est placé sous son entière responsabilité. Elle devra souscrire un contrat d'assurance destiné à garantir le matériel mis à disposition.

La Communauté de Communes assume l'entière responsabilité du matériel mis à disposition, à compter de sa prise en charge jusqu'à sa restitution.

La Communauté de Communes sera responsable du traitement pour la prise de rendez-vous sollicités par les patients. Dans ce cadre, elle devra assurer la conformité de ce traitement au règlement général relatif à la protection des données.

ARTICLE 7 - DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La mise à disposition du matériel est consentie pour une durée de six ans (durée de vie du dispositif) à compter de la signature de la présente convention par les parties. La prise en charge du matériel par la Communauté de Communes débutera le jour de son installation au lieu mentionné à l'article 3 de la convention. Cette prise en charge prendra fin par sa restitution au Département et fera l'objet d'un procès-verbal contradictoire.

ARTICLE 8- MODIFICATION

Toute modification des dispositions de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 9 – RESILIATION

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la convention est résiliée à l'expiration d'un délai 15 de jours à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse.

La présente convention pourra également être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de préavis de 15 jours.

Quel que soit le motif de résiliation, les deux parties restent tenues au respect de leurs obligations contractuelles jusqu'à la résiliation effective de la convention.

ARTICLE 10- LITIGES

Il est convenu que tout litige susceptible de survenir dans l'application de la présente convention devra, préalablement à toute action devant la juridiction compétente, faire l'objet d'une concertation entre les parties en vue d'une solution amiable.

Fait en deux exemplaires originaux, à MELUN, le

Pour le Département,
communes,

Le Président du Conseil départemental,

Pour la communauté de

Le Président,

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2021-04-12_18

Objet : Cadre Institutionnel : Convention de mise à disposition à titre onéreux d'une cabine de télé-médecine

**Date
convocation:**
06-04-2021

**Date
d'affichage:**
06-04-2021

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice: 41
Présents: 36*

*Votants: 41
(36 +5pouvoirs)*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 15/04/2021

Et publication ou
notification

Du: 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un,
Le douze du mois d'avril,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, Boulevard Carnot, 77 570 Château-Landon, sous la présidence de Monsieur HYEST Jean - Jacques, Président.

ETAIENTS PRESENTS. les titulaires:

Commune d'Arville	Anne THIBAUT,
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIE,
Commune de Beaumont du Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougigny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Florent NEGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOIN
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Egreville	Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL
Commune de La Madeleine sur Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC
Commune de Souppes sur Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,
Commune de Vaux sur Lunain	Vincent CHIANESE,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN pouvoir à Vincent CHIANESE
Commune de Château-Landon	Serge PEREIRA pouvoir à Frédéric BAUDOIN
Commune de Château-Landon	Marie-Odile SCHORTER pouvoir à Valérie LAGILLE
Commune de Souppes sur Loing	Marie-Laure BAUDON pouvoir à Florence VAPPEREAU
Commune de Villebéon	Francis PLE pouvoir à Pascal POMMIER

Secrétaire de séance: Anne THIBAUT

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 relatif à la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

VU les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

VU le projet de convention de mise à disposition à titre onéreux d'une cabine de télé médecine,

CONSIDÉRANT que pour reconquérir l'offre médicale, le Conseil départemental de Seine-et-Marne a adopté en juin 2020 un « Pacte santé » dans lequel il a choisi d'investir en matière sanitaire notamment en développant les solutions de télé médecine,

CONSIDÉRANT ainsi que le Département propose de mettre à disposition de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing une cabine de téléconsultation, à titre onéreux,

CONSIDÉRANT que la commune de Beaumont-du-Gâtinais a fait part de son intérêt pour accueillir un tel dispositif,

CONSIDÉRANT que le Département s'engage à assurer la mise en service initiale en lien avec le prestataire ainsi que la maintenance,

CONSIDÉRANT que la mise à disposition à titre onéreux est de 12 700,00 € par an,

CONSIDÉRANT que la convention est conclue pour une durée de six ans,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er}: **APPROUVE** la convention de mise à disposition à titre onéreux d'une cabine de télé médecine avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne ;

Article 2: **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme

A Château-Landon,

Le 15 Avril 2021,

Le Président,

Jean-Jacques HYEST.



REPUBLIQUE
FRANCAISE
Département de
Seine et Marne

COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021-04-12_19

Objet : Finances : Tarification de l'aire d'accueil des gens du voyage de Souppes sur Loing

**Date
convocation:**
06-04-2021

**Date
d'affichage:**
06-04-2021

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice: 41
Présents: 36*

*Votants: 41
(36 +5pouvoirs)*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 15/04/2021

Et publication ou
notification

Du: 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un,
Le douze du mois d'avril,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, Boulevard Carnot, 77 570 Château-Landon, sous la présidence de Monsieur HYEST Jean - Jacques, Président.

ETAIENT PRESENTS. les titulaires:

Commune d'Arville	Anne THIBAULT,
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIE,
Commune de Beaumont du Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougigny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Florent NEGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Egreville	Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL
Commune de La Madeleine sur Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC
Commune de Souppes sur Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,
Commune de Vaux sur Lunain	Vincent CHIANESE,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN pouvoir à Vincent CHIANESE
Commune de Château-Landon	Serge PEREIRA pouvoir à Frédéric BAUDOUIN
Commune de Château-Landon	Marie-Odile SCHORTER pouvoir à Valérie LAGILLE
Commune de Souppes sur Loing	Marie-Laure BAUDON pouvoir à Florence VAPPEREAU
Commune de Villebéon	Francis PLE pouvoir à Pascal POMMIER

Secrétaire de séance: Anne THIBAULT

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,

VU loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

- VU** la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment son article 149,
- VU** le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage et pris pour l'application de l'article 149 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté, notamment son article 10,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2020-06-22_08 du 22 juin 2020 relative aux tarifs des services,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2021-03-22_12 du 22 mars 2021 prenant acte du débat d'orientation budgétaire,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing gère l'aire d'accueil des gens du voyage de Souppes-sur-Loing,
- CONSIDÉRANT** que l'occupation des emplacements de ladite aire donne lieu à perception de redevances et de prestations,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2020-06-22_08 du 22 juin 2020, le Conseil communautaire a fixé les tarifs de l'aire d'accueil comme suit:

	Tarifs
E mplacement	
E mplacement (par jour)	3,20
Caution	1 00,00
F luides	
E au (m ³)	2,55
É lectricité (kWh)	0,15
R etenues forfaitaires en cas de dégradations	
B loc sanitaire	
Loquet WC et douche	3,05
Cadenas extérieur	22,50
Clé cadenas extérieur	5,00
Clé n° 455 poignet compteur	2,00
Tuyauterie - plomberie	40,00
Robinet et pommeau	300,00
Chasse d'eau	200,00
Robinet lavabo	150,00
WC	280,00
Chauffe-eau	500,00
Porte	500,00
Serrure	380,00
Douche	200,00
Mitigeur douche	145,00
Bac à laver	300,00
Éclairage	50,00
Graffiti	100,00
E mplacement	
Nid de poule	30,00
Compteur eau ou électricité	900,00
Prise d'eau	100,00
Prise électrique	100,00
E spaces extérieurs	
C lôture (m)	100,00
Portail	3 000,00

CONSIDÉRANT que lors du débat d'orientation budgétaire 2021, il a été convenu de ne pas modifier les tarifs,

CONSIDÉRANT néanmoins que la caution ne peut excéder un montant équivalent à un mois de droit d'emplacement, soit 96,00 €,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er}: **FIXE** les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage de Souppes

	Tarifs
E mplacement	
E mplacement (par jour)	3,20
Caution	96,00
F luides	
E au (m ³)	2,55
É lectricité (kWh)	0,15
Retenues forfaitaires en cas de dégradations	
B loc sanitaire	
Loquet WC et douche	3,05
Cadenas extérieur	22,50
Clé cadenas extérieur	5,00
Clé n° 455 poignet compteur	2,00
Tuyauterie - plomberie	40,00
Robinet et pommeau	300,00
Chasse d'eau	200,00
Robinet lavabo	150,00
WC	280,00
Chauffe-eau	500,00
P orte	500,00
Serrure	380,00
Douche	200,00
Mitigeur douche	145,00
Bac à laver	300,00
É clairage	50,00
Graffiti	100,00
E mplacement	
Nid de poule	30,00
Compteur eau ou électricité	900,00
P rise d'eau	100,00
P rise électricité	100,00
E spaces extérieurs	
Clôture (ml)	100,00
P ortail	3 000,00

Article 2: **PRÉCISE** que ces tarifs demeurent applicables jusqu'à adoption d'une nouvelle délibération.

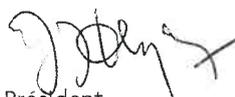
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme

A Château-Landon,

Le 15 Avril 2021,

Le Président,




**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING****EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2021-04-12_20

Objet : Finances : Tarif des accueils de loisirs sans hébergement**Date****convocation:**

06-04-2021

Date**d'affichage:**

06-04-2021

**Nombre de
conseillers:***En exercice: 41**Présents: 36**Votants: 41**(36 +5pouvoirs)*Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 15/04/2021

Et publication ou
notification

Du: 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un,

Le douze du mois d'avril,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, Boulevard Carnot, 77 570 Château-Landon, sous la présidence de Monsieur HYEST Jean - Jacques, Président.

ETAIENTS PRESENTS. les titulaires:

Commune d'Arville	Anne THIBAUT,
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIE,
Commune de Beaumont du Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougigny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Florent NEGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Egreville	Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL
Commune de La Madeleine sur Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC
Commune de Souppes sur Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPERAU, Jean-Michel CAPELLE, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,
Commune de Vaux sur Lunain	Vincent CHIANESE,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN pouvoir à Vincent CHIANESE
Commune de Château-Landon	Serge PEREIRA pouvoir à Frédéric BAUDOUIN
Commune de Château-Landon	Marie-Odile SCHORTER pouvoir à Valérie LAGILLE
Commune de Souppes sur Loing	Marie-Laure BAUDON pouvoir à Florence VAPPERAU
Commune de Villebéon	Francis PLE pouvoir à Pascal POMMIER

Secrétaire de séance:**Anne THIBAUT**

- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2020-06-22_08 du 22 juin 2020 relative aux tarifs des services,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2021-03-22_12 du 22 mars 2021 prenant acte du débat d'orientation budgétaire,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing gère l'accueil de loisirs sans hébergement d'Aufferville et qu'elle délègue la gestion des structures de Beaumont-du-Gâtinais, Lorrez-le-Bocage-Préaux et Souppes-sur-Loing aux communes,

CONSIDÉRANT que l'ensemble des structures disposent d'une tarification unique,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2020-06-22_08 du 22 juin 2020, le Conseil communautaire a fixé les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement pour les familles résidant une commune membre ou dont l'un des parents travaille sur le territoire de la communauté de communes comme suit :

Tranche de revenu mensuel	Tarif par enfant et par jour		
	1 enfant à charge	2 enfants à charge	Au-delà de 2 enfants à charge
1 067 <	6,50	6,00	5,50
1 068 - 1 999	8,50	8,00	7,50
2 000 - 2 999	10,50	10,00	9,50
3 000 - 3 999	12,50	12,00	11,50
> 3 999	14,50	14,00	13,50

CONSIDÉRANT que le tarif extérieur applicable aux autres familles a été fixé à 28,00 € par enfant et par jour sans distinction de revenu,

CONSIDÉRANT que ces tarifs comprennent les activités, le déjeuner et le goûter,

CONSIDÉRANT que la tranche de revenu est déterminée par la division par douze de la somme des revenus imposables et des pensions alimentaires figurant sur l'avis d'imposition de l'année précédente,

CONSIDÉRANT que sont considérés à charge les enfants déclarés sur l'avis d'imposition de l'année précédente,

CONSIDÉRANT que lors du débat d'orientation budgétaire 2021, il a été convenu de ne pas modifier les tarifs,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er}: **FIXE** les tarifs des accueils de loisirs sans hébergement pour les familles résidant une commune membre ou dont l'un des parents travaille sur le territoire de la communauté de communes comme suit :

Tranche de revenu mensuel	Tarif par enfant et par jour		
	1 enfant à charge	2 enfants à charge	Au-delà de 2 enfants à charge
1 067 <	6,50	6,00	5,50
1 068 - 1 999	8,50	8,00	7,50
2 000 - 2 999	10,50	10,00	9,50
3 000 - 3 999	12,50	12,00	11,50
> 3 999	14,50	14,00	13,50

Article 2: **FIXE** le tarif extérieur applicable aux autres familles à 28,00 € par enfant et par jour;

Article 3: **PRÉCISE** que ces tarifs demeurent applicables jusqu'à adoption d'une nouvelle délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme

A Château-Landon,
Le 15 Avril 2021,

Le Président,


Jean-Jacques HYEST



Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_20-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2021-04-12_21

Objet : Finances : Tarification de la plate-forme de stockage**Date
convocation:**
06-04-2021**Date
d'affichage:**
06-04-2021**Nombre de
conseillers:**
*En exercice: 41
Présents: 36**Votants: 41
(36 +5pouvoirs)*Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 15/04/2021

Et publication ou
notification

Du: 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un,
Le douze du mois d'avril,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, Boulevard Carnot, 77 570 Château-Landon, sous la présidence de Monsieur HYEST Jean - Jacques, Président.

ETAIENTS PRESENTS. les titulaires:

Commune d'Arville	Anne THIBAULT,
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIE,
Commune de Beaumont du Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougligny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Florent NEGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Egreville	Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL
Commune de La Madeleine sur Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC
Commune de Souppes sur Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,
Commune de Vaux sur Lunain	Vincent CHIANESE,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN pouvoir à Vincent CHIANESE
Commune de Château-Landon	Serge PEREIRA pouvoir à Frédéric BAUDOUIN
Commune de Château-Landon	Marie-Odile SCHORTER pouvoir à Valérie LAGILLE
Commune de Souppes sur Loing	Marie-Laure BAUDON pouvoir à Florence VAPPEREAU
Commune de Villebéon	Francis PLE pouvoir à Pascal POMMIER

Secrétaire de séance:**Anne THIBAULT**

- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 relatif à la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2020-06-22_08 du 22 juin 2020 relative aux tarifs des services,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2021-03-22_12 du 22 mars 2021 prenant acte du débat d'orientation budgétaire,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing dispose d'une plate-forme de stockage en son siège,

CONSIDÉRANT que l'occupation de ladite plate-forme donne lieu à perception de redevances,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2020-06-22_08 du 22 juin 2020, le Conseil communautaire a fixé le tarif à 3 600 € par mois,

CONSIDÉRANT que lors du débat d'orientation budgétaire 2021, il a été convenu de ne pas modifier le tarif,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er}: **FIXE** le tarif d'occupation de la plate-forme de stockage de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing à 3 600,00 € par mois;

Article 2: **PRÉCISE** que ce tarif demeure applicable jusqu'à adoption d'une nouvelle délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme

A Château-Landon,
Le 15 Avril 2021,

Le Président,



Jean-Jacques HYEST



REPUBLIQUE
FRANCAISE
Département de
Seine et Marne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2021-04-12_22

Objet : Finances : Subvention à l'association de l'Office de tourisme Gâtinais Val de Loing

**Date
convocation:**
06-04-2021

**Date
d'affichage:**
06-04-2021

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice: 41
Présents: 36*

*Votants: 41
(36 +5pouvoirs)*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 15/04/2021

Et publication ou
notification

Du: 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un,
Le douze du mois d'avril,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, Boulevard Carnot, 77 570 Château-Landon, sous la présidence de Monsieur HYEST Jean - Jacques, Président.

ETAIENT PRESENTS. les titulaires:

Commune d'Arville	Anne THIBAUT,
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIE,
Commune de Beaumont du Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougigny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Florent NEGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Egreville	Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL
Commune de La Madeleine sur Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC
Commune de Souppes sur Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,
Commune de Vaux sur Lunain	Vincent CHIANESE,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN pouvoir à Vincent CHIANESE
Commune de Château-Landon	Serge PEREIRA pouvoir à Frédéric BAUDOUIN
Commune de Château-Landon	Marie-Odile SCHORTER pouvoir à Valérie LAGILLE
Commune de Souppes sur Loing	Marie-Laure BAUDON pouvoir à Florence VAPPEREAU
Commune de Villebéon	Francis PLE pouvoir à Pascal POMMIER

Secrétaire de séance:

Anne THIBAUT

- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le projet de budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le courrier de l'association de l'office de tourisme Gâtinais Val-de-Loing du 8 mars 2021,
- CONSIDÉRANT** que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.
- CONSIDÉRANT** que la liste des subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé versées dans le cadre du budget figure en annexe du budget primitif 2021,
- CONSIDÉRANT** que les subventions sont inscrites au chapitre 65 au compte 6574,
- CONSIDÉRANT** que par courrier du 8 mars 2021, l'association de l'office de tourisme Gâtinais Val-de-Loing a sollicité une subvention de fonctionnement de 2 000,00 € afin d'assurer ses activités pour l'année 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique: **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 2 000,00 € à l'association de l'office de tourisme Gâtinais Val-de-Loing pour l'année 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme

A Château-Landon,

Le 15 Avril 2021,

Le Président,

Jean-Jacques HYEST



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2021-04-12_23

Objet : Finances : Taux de cotisation foncière des entreprises**Date
convocation:**
06-04-2021**Date
d'affichage:**
06-04-2021**Nombre de
conseillers:**
*En exercice: 41
Présents: 36**Votants: 41
(36 +5pouvoirs)*Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 15/04/2021

Et publication ou
notification

Du: 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un,
Le douze du mois d'avril,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, Boulevard Carnot, 77 570 Château-Landon, sous la présidence de Monsieur HYEST Jean - Jacques, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires:

Commune d'Arville	Anne THIBAUT,
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIE,
Commune de Beaumont du Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougligny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Florent NEGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Egreville	Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL
Commune de La Madeleine sur Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC
Commune de Souppes sur Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,
Commune de Vaux sur Lunain	Vincent CHIANESE,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN pouvoir à Vincent CHIANESE
Commune de Château-Landon	Serge PEREIRA pouvoir à Frédéric BAUDOUIN
Commune de Château-Landon	Marie-Odile SCHORTER pouvoir à Valérie LAGILLE
Commune de Souppes sur Loing	Marie-Laure BAUDON pouvoir à Florence VAPPEREAU
Commune de Villebéon	Francis PLE pouvoir à Pascal POMMIER

Secrétaire de séance: Anne THIBAUT

- VU** le Code général des impôts, notamment ses articles 1379 et
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2021-03-22_12 du 22 mars 2021 prenant acte du débat d'orientation budgétaire,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le projet de budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

CONSIDÉRANT que chaque année, le Conseil communautaire est appelé à voter le taux de cotisation foncière des entreprises (CFE),

CONSIDÉRANT qu'en 2020, le taux de CFE a été fixé à 22,05 %,

CONSIDÉRANT que lors du débat d'orientation budgétaire 2021, il a été convenu de ne pas modifier le taux des différents impôts,

CONSIDÉRANT que pour l'année 2021, les bases prévisionnelles s'élèvent à 5 021 000,00 €,

CONSIDÉRANT ainsi que le produit attendu serait de 1 107 379,00 €,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

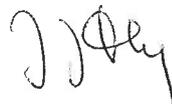
Article unique: **FIXE**, pour l'année 2021, le taux de la cotisation foncière des entreprises à 22,05 %.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme

A Château-Landon,
Le 15 Avril 2021,

Le Président,



Jean-Jacques HYEST





ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1 DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATIVES

Taxe foncière (bâti) :	14 177
Dont Locaux Industriels (MIU) :	14 056
Taxe foncière (non bâti) :	326 358
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	20
a. Réduction des bases des créations d'établissements	284 237
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	42 101
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2 BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil communautaire	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	702 779
Taxe foncière (non bâti)	1 430 344
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	436 239
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	

5 PRODUIT DES IFR

Eoliennes & hydroliennes	86 194
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	88 216
Gaz - Stockage, transport...	12 747

3 CVAE

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	263 354
b. CVAE : part dégréevée	215 321
c. CVAE : exonérations non compensées	

4 TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	3 090 306
b. Bases des locaux vacants soumis à THLV	
c. Taux figé de taxe d'habitation	2,00

6 FRACTION DE TVA

	182 833
--	---------

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :
 Dotation pour perte de THLV :
 Dotation TH (Mayotte) :

7 ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Taxe	Taux maximal de droit commun (15)	Taux maximum dérogatoire (16)	Taux maximum avec rattrapage (17)	Taux moyen 75 % (18)	Taux maximum avec capitalisation (19)	Taux maximum avec majoration spéciale (20)	Majoration spéciale du taux de CFE
1ère année de FPU							Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 national
FPU régime de croisière	21,98	22,05		18,77	23,31	23,37	de l'EPCI national
							Tx max de la májo. spéciale

EPCI en régime de croisière

Coefficients de variation du TMP des deux taxes foncières (21)	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre (22)	Taux moyen communal 2021 (niveau national) (24)	Taux plafond 2021 (25)
0,996910	0,997138	26,45	52,90

Plafonnement du taux de CFE

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_24-DE



MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLIQUES

EPCI : **622 GATINAIS - VAL DE LOING**
ARRONDISSEMENT : **77**
TRÉSORERIE SPL OU SGC : **TRES. DE NEMOURS SPL**

N° 1259 FPU (1)
TAUX
FDL
2021

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

JA - CFE	CFE	Bases d'imposition effectives 2020		Taux de référence pour 2021		Taux d'imposition plafonné pour 2021		Bases d'imposition provisionnelles 2021		Produit de référence	
		1	2	2	3	4	5	6	7	8	9
		6 218 728	22,05	22,05	>>>	5 021 000	1 107 379				
		1,33				22,05					1 107 379

Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée:.....

I.B - TAXES FONCIERES		Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Taux moyens pondérés des communes si fusion	Bases d'imposition provisionnelles 2021	Produit fiscal de référence (col 3 x col 2)	Taux votés	Produit correspondant (col 3 x col 5)
Taxes	Taxes							
Taxe foncière (bâti)	1	19 815 497	2,00	2,00	19 252 000	385 040	2,00	385 040
Taxe foncière (non bâti)	2	1 854 072	2,00	2,00	1 861 000	37 220	2,00	37 220
					Produit de référence des taxes foncières	422 260	Prod. fisc. attendu TF	422 260

Aide au calcul des taux et/ou par variation proportionnelle

n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :

- de reconduction des taux de référence
- ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence pour 2021	Coefficient de variation proportionnelle	Taux proportionnels
Taxe foncière (bâti)	2,00	Produit attendu des TF	(col.1*col.3)
Taxe foncière (non bâti)	2,00	422 260	
		Produit de référence des TF (col.1 col.4)	(6 décimales)

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021							Total
CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. FNB	Fraction de TVA nationale		
478 675	187 157	105 685	61 806	41 273	182 833	1 057 429	
Alloc. compensatrices	DCRTP		Versement FNIGIR		Contribution FNIGIR	44 182	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021												
Produit attendu des taxes à taux votés	874 596	+	Allocations compensatrices + DCRTP	340 535	+	Versement FNIGIR	44 182	+	Fraction de TVA nationale	182 833	=	2 883 421
Montant total prévu, 2021 au titre de la fiscalité directe locale												

MELUN le 31 MARS 2021
Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES JEAN-MARC VALES

Le président,
le 12 Avril 2021



FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉS DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING****EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2021-04-12_24

Objet : Finances : Taux des taxes foncières**Date
convocation:**
06-04-2021**Date
d'affichage:**
06-04-2021**Nombre de
conseillers:**
*En exercice: 41
Présents: 36**Votants: 41
(36 +5pouvoirs)*Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 15/04/2021

Et publication ou
notification

Du: 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un,
Le douze du mois d'avril,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, Boulevard Carnot, 77 570 Château-Landon, sous la présidence de Monsieur HYEST Jean - Jacques, Président.

ETAIENTS PRESENTS. les titulaires:

Commune d'Arville	Anne THIBAUT,
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIE,
Commune de Beaumont du Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougigny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Florent NEGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOIN
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Egreville	Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL
Commune de La Madeleine sur Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC
Commune de Souppes sur Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,
Commune de Vaux sur Lunain	Vincent CHIANESE,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN pouvoir à Vincent CHIANESE
Commune de Château-Landon	Serge PEREIRA pouvoir à Frédéric BAUDOIN
Commune de Château-Landon	Marie-Odile SCHORTER pouvoir à Valérie LAGILLE
Commune de Souppes sur Loing	Marie-Laure BAUDON pouvoir à Florence VAPPEREAU
Commune de Villebéon	Francis PLE pouvoir à Pascal POMMIER

Secrétaire de séance:**Anne THIBAUT****VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,**VU** le Code général des impôts, notamment ses articles 1379 et suivants,

- VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2021-03-22_12 du 22 mars 2021 prenant acte du débat d'orientation budgétaire,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le projet de budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

CONSIDÉRANT que chaque année, le Conseil communautaire est appelé à voter les taux de taxe d'habitation (TH) et des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFB) et sur les propriétés non bâties (TFNB),

CONSIDÉRANT que cette année, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing bénéficie d'une fraction de taxe sur la valeur ajoutée nationale équivalente à la perte de référence de taxe d'habitation, à hauteur de la somme du produit de la TH sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale résultant du produit de la base d'imposition 2020 par le taux intercommunal appliqué en 2017 majoré de la moyenne annuelle des rôles supplémentaires affectés à la TH sur les résidences principales émis en 2018, 2019 et 2020 ainsi que des compensations d'exonération de TH versées en 2020,

CONSIDÉRANT qu'en 2020, les taux ont été fixé comme suit:

- TH : 2,00 %,
- TFB : 2,00 %,
- TFNB : 2,00 %.

CONSIDÉRANT que lors du débat d'orientation budgétaire 2021, il a été convenu de ne pas modifier le taux des différents impôts,

CONSIDÉRANT que pour l'année 2021, les bases prévisionnelles sont estimées comme suit:

- TFB : 19 252 000,00 €,
- TFNB : 1 861 000,00 €,

CONSIDÉRANT ainsi que le produit attendu serait de 422 260,00 €, réparti comme suit:

- TFB : 385 040,00 €,
- TFNB : 37 220,00 €,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique: **FIXE**, pour l'année 2021, les taux des taxes foncières comme suit :

- TFB : 2,00 %,
- TFNB : 2,00 %.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme

A Château-Landon,

Le 15 Avril 2021,

Le Président,



Jean-Jacques HYEST



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 622 GATINAIS - VAL DE LOING

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 2 022 234

Bases prévisionnelles d'imposition : 2 049 160

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	2 049 160	13,01%	266 575,22 €

A MELUN, le 22 mars 2021

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

JEAN-MARC VALLES

A Châteauneuf-d'Ardenne, le 12 Avril 2021

Le Président,

Jean-Jacques HJEST



[Handwritten signature]

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
 Reçu en préfecture le 15/04/2021
 Affiché le
 ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_25-DE

ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 622 GATINAIS - VAL DE LOING 1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	261 LORREZ LE BOCAGE PREAUX	P	1 369 176
	489 VAUX SUR LUNAIN	P	226 468
	500 VILLEBEON	P	453 516

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING****EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2021-04-12_25

Objet : Finances : Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue en lieu et place du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM)**Date****convocation:**

06-04-2021

Date**d'affichage:**

06-04-2021

**Nombre de
conseillers:***En exercice: 41**Présents: 36**Votants: 41**(36 +5pouvoirs)*Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 15/04/2021

Et publication ou
notification

Du: 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un,
Le douze du mois d'avril,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, Boulevard Carnot, 77 570 Château-Landon, sous la présidence de Monsieur HYEST Jean - Jacques, Président.

ETAIENTS PRESENTS. les titulaires:

Commune d'Arville	Anne THIBAULT,
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIE,
Commune de Beaumont du Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougligny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Florent NEGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIIN
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Egreville	Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL
Commune de La Madeleine sur Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC
Commune de Souppes sur Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,
Commune de Vaux sur Lunain	Vincent CHIANESE,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN pouvoir à Vincent CHIANESE
Commune de Château-Landon	Serge PEREIRA pouvoir à Frédéric BAUDOUIIN
Commune de Château-Landon	Marie-Odile SCHORTER pouvoir à Valérie LAGILLE
Commune de Souppes sur Loing	Marie-Laure BAUDON pouvoir à Florence VAPPEREAU
Commune de Villebéon	Francis PLE pouvoir à Pascal POMMIER

Secrétaire de séance:**Anne THIBAULT**

- VU** le Code général des impôts, notamment ses articles 1379 et 1609 quinquies et suivants,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT** que depuis sa création au 1^{er} janvier 2010, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL) exerce la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés »,
- CONSIDÉRANT** qu'initialement, cette compétence était déléguée par les communes à des syndicats intercommunaux ou mixtes dont le Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM),
- CONSIDÉRANT** par conséquent que la CCGVL s'est substituée aux communes membres dudit syndicat,
- CONSIDÉRANT** que la CCGVL perçoit en lieu et place dudit syndicat la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la lui reverse,
- CONSIDÉRANT** que le SIRMOTOM attend, pour l'année 2021, un produit prévisionnel de TEOM de 266 580,03 € sans indication de taux,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : **FIXE**, pour l'année 2021, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue au profit du Syndicat de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM) à 13,01 % pour la zone unique correspondant aux communes de Lorrez-le-Bocage-Préaux, Vaux-sur-Lunain et Villebéon.

Zone de perception	Communes	Bases prévisionnelles 2021	Taux	Produits attendus 2021
Zone unique	Lorrez-le-Bocage-Préaux	1 369 176,00 €	13,01%	178 116,11 €
	Vaux-sur-Lunain	226 468,00 €		29 461,22 €
	Villebéon	453 516,00 €		58 997,90 €
TOTAL		2 049 160,00 €		266 575,22 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme

A Château-Landon,

Le 15 Avril 2021,

Le Président,



Jean-Jacques HYEST



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
 III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 622 GATINAIS - VAL DE LOING 1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
02 ARVILLE	009 ARVILLE		175 779
07 ICHY	230 ICHY	P	137 128
09 OBSONVILLE	342 OBSONVILLE	P	108 996

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING****EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2021-04-12_26

Objet : Finances : Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue en lieu et place du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du sud francilien**Date****convocation:**

06-04-2021

Date**d'affichage:**

06-04-2021

**Nombre de
conseillers:***En exercice: 41**Présents: 36**Votants: 41**(36 +5pouvoirs)*Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 15/04/2021

Et publication ou
notification

Du: 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un,
Le douze du mois d'avril,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, Boulevard Carnot, 77 570 Château-Landon, sous la présidence de Monsieur HYEST Jean - Jacques, Président.

ETAIENT PRESENTS. les titulaires:

Commune d'Arville	Anne THIBAUT,
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIE,
Commune de Beaumont du Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougligny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Florent NEGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Egreville	Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL
Commune de La Madeleine sur Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC
Commune de Souppes sur Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,
Commune de Vaux sur Lunain	Vincent CHIANESE,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN pouvoir à Vincent CHIANESE
Commune de Château-Landon	Serge PEREIRA pouvoir à Frédéric BAUDOUIN
Commune de Château-Landon	Marie-Odile SCHORTER pouvoir à Valérie LAGILLE
Commune de Souppes sur Loing	Marie-Laure BAUDON pouvoir à Florence VAPPEREAU
Commune de Villebéon	Francis PLE pouvoir à Pascal POMMIER

Secrétaire de séance:**Anne THIBAUT**

- VU** le Code général des impôts, notamment ses articles 1379 et suivants, 1609 et suivants ainsi que 1609 quiniques et suivants,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT** que depuis sa création au 1^{er} janvier 2010, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL) exerce la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés »,
- CONSIDÉRANT** qu'initialement, cette compétence était déléguée par les communes à des syndicats intercommunaux ou mixtes dont le Syndicat intercommunal pour l'enlèvement des ordures ménagères (SIEOM) qui a fusionné en 2016 avec le Syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères de la région de Milly-la-Forêt (SIROM) pour donner naissance au Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du sud francilien,
- CONSIDÉRANT** par conséquent que la CCGVL s'est substituée aux communes membres desdits syndicats,
- CONSIDÉRANT** que la CCGVL perçoit en lieu et place du SIRTOM du sud francilien la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la lui reverse,
- CONSIDÉRANT** que ledit syndicat attend, pour l'année 2021, un produit prévisionnel de part fixe de TEOM de 43 867,00 € préconisant les taux suivants:
- Zone 1 (Arville) : 7,54 %,
 - Zone 2 (Ichy) : 13,86 %,
 - Zone 5 (Obsonville) : 10,66 %,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique: **FIXE**, pour l'année 2021, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue au profit du Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du sud francilien comme suit :

- Zone 1 (Arville) : 7,54 %,
- Zone 2 (Ichy) : 13,86 %,
- Zone 5 (Obsonville) : 10,66 %.

Zones de perception	Communes	Bases prévisionnelles 2021	Taux	Produits attendus 2021
Zone 2	Arville	175 779,00	7,54%	13 253,74
Zone 7	Ichy	137 128,00	13,86%	19 005,94
Zone 9	Obsonville	108 996,00	10,66%	11 618,97
TOTAL		421 903,00		43 878,65

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

A Château-Landon,

Le 15 Avril 2021,

Le Président,

Jean-Jacques HYEST



Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_26-DE

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 622 GATINAIS - VAL DE LOING POUR LE SYNDICAT : 803 SMITOMAP DE PITHIVIERS

Bases exonérées sur délibération : 0
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>
 Coefficient : >>>>>>>>
 Bases définitives de l'année précédente : 1 206 374
 Bases prévisionnelles d'imposition : 1 220 091

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
02 ZIP FICTIVE V622	1 220 091	14,97%	182 647,62 €

A MELUN, le 22 mars 2021

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

JEAN-MARC VALLES

A Châteauneuf, le 12 Avril 2021

dandon Le Président,

Jean-Jacques HYEEST

J. Hyeest



Envoyé en préfecture le 15/04/2021
 Reçu en préfecture le 15/04/2021
 Affiché le
 ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_27-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES : 622 GATINAIS - VAL DE LOING

1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
02 ZIP FICTIVE V622	027 BEAUMONT DU GATINAIS 207 GIRONVILLE	P P	1 067 662 152 429

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2021-04-12_27

Objet : Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue en lieu et place du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP)

**Date
convocation:**
06-04-2021

**Date
d'affichage:**
06-04-2021

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice: 41
Présents: 36*

*Votants: 41
(36 +5pouvoirs)*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 15/04/2021

Et publication ou
notification

Du: 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un,
Le douze du mois d'avril,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, Boulevard Carnot, 77 570 Château-Landon, sous la présidence de Monsieur HYEST Jean - Jacques, Président.

ETAIENTS PRESENTS. les titulaires:

Commune d'Arville	Anne THIBAUT,
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIE,
Commune de Beaumont du Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougligny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Florent NEGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Egreville	Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL
Commune de La Madeleine sur Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC
Commune de Souppes sur Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,
Commune de Vaux sur Lunain	Vincent CHIANESE,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN pouvoir à Vincent CHIANESE
Commune de Château-Landon	Serge PEREIRA pouvoir à Frédéric BAUDOUIN
Commune de Château-Landon	Marie-Odile SCHORTER pouvoir à Valérie LAGILLE
Commune de Souppes sur Loing	Marie-Laure BAUDON pouvoir à Florence VAPPEREAU
Commune de Villebéon	Francis PLE pouvoir à Pascal POMMIER

Secrétaire de séance: Anne THIBAUT

- VU** le Code général des impôts, notamment ses articles 1379 et 1609 quinquies et suivants,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

CONSIDÉRANT que depuis sa création au 1^{er} janvier 2010, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL) exerce la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés »,

CONSIDÉRANT qu'initialement, cette compétence était déléguée par les communes à des syndicats intercommunaux ou mixtes dont le Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP),

CONSIDÉRANT par conséquent que la CCGVL s'est substituée aux communes membres dudit syndicat,

CONSIDÉRANT que la CCGVL perçoit en lieu et place dudit syndicat la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la lui reverse,

CONSIDÉRANT que le SITOMAP attend, pour l'année 2021, un produit prévisionnel de TEOM de 182 647,62 € réparti comme suit:

Zone de perception	Communes	Bases prévisionnelles 2021	Taux	Produits attendus 2021
Zone unique	Beaumont-du-Gâtinais	1 067 662,00	14,97%	159 829,00
	Gironville	152 429,00		22 818,62
TOTAL		1 220 091,00		182 647,62

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique: **FIXE**, pour l'année 2021, le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue au profit du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets ménagers de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP) à 14,97 % pour la zone unique correspondant aux communes de Beaumont-du-Gâtinais et Gironville.

Zone de perception	Communes	Bases prévisionnelles 2021	Taux	Produits attendus 2021
Zone unique	Beaumont-du-Gâtinais	1 067 662,00	14,97%	159 829,00
	Gironville	152 429,00		22 818,62
TOTAL		1 220 091,00		182 647,62

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme

A Château-Landon,

Le 15 Avril 2021,

Le Président,

Jean-Jacques HYEEST



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 622 GATINAIS - VAL DE LOING POUR LE SYNDICAT : 806 SMETOM DE LA VALLEE DU LOING

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 15 053 796

Bases prévisionnelles d'imposition : 15 160 224

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
01 AUTRES COMMUNES	5 317 752	14,20%	755 120,70 €
02 SOUPES/POLIGNY/NANTEAU	6 285 722	13,90%	873 715,36 €
05 CHATEAU LANDON/MADELEINE	3 556 750	11,70%	416 139,75 €

A MELUN, le 22 mars 2021

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,

JEAN-MARC VALLES

A , le

A Chateau , le 12 Avril 2021
Landon Le Président,

Le Préfet,

Jean-Jacques HYEEST,

J. Hyeest

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_28-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES : 622 GATINAIS - VAL DE LOING

1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
01 AUTRES COMMUNES	011 AUFFERVILLE	P	458 172
	045 BOUGLIGNY	P	597 994
	050 BRANSLES	P	513 561
	071 CHAINTREAUX	P	814 268
	110 CHENOU	P	295 901
	168 EGREVILLE	P	2 232 624
	271 MAISONCELLES EN GATINAIS	P	112 569
	297 MONDREVILLE	P	292 663
	370 POLIGNY	P	910 693
	458 SOUPPES SUR LOING	P	5 375 029
02 SOUPPES/POLIGNY/NANTEAU	099 CHATEAU LANDON	P	3 221 962
	267 LA MADELEINE SUR LOING	P	334 788
05 CHATEAU LANDON/MADELEINE			

REPUBLIQUE
FRANCAISE
Département de
Seine et Marne

COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021-04-12_28

Objet : Finances : Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue en lieu et place du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing

Date

convocation:

06-04-2021

Date

d'affichage:

06-04-2021

**Nombre de
conseillers:**

En exercice: 41

Présents: 36

Votants: 41

(36 +5pouvoirs)

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 15/04/2021

Et publication ou
notification

Du: 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un,

Le douze du mois d'avril,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, Boulevard Carnot, 77 570 Château-Landon, sous la présidence de Monsieur HYEST Jean - Jacques, Président.

ETAIENTS PRESENTS. les titulaires:

Commune d'Arville	Anne THIBAUT,
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIE,
Commune de Beaumont du Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougigny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Florent NEGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Egreville	Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL
Commune de La Madeleine sur Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC
Commune de Souppes sur Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,
Commune de Vaux sur Lunain	Vincent CHIANESE,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN pouvoir à Vincent CHIANESE
Commune de Château-Landon	Serge PEREIRA pouvoir à Frédéric BAUDOUIN
Commune de Château-Landon	Marie-Odile SCHORTER pouvoir à Valérie LAGILLE
Commune de Souppes sur Loing	Marie-Laure BAUDON pouvoir à Florence VAPPEREAU
Commune de Villebéon	Francis PLE pouvoir à Pascal POMMIER

Secrétaire de séance:

Anne THIBAUT

- VU** le Code général des impôts, notamment ses articles 1379 et 1609 quinquies et suivants,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT** que depuis sa création au 1^{er} janvier 2010, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL) exerce la compétence « élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés »,
- CONSIDÉRANT** qu'initialement, cette compétence était déléguée par les communes à des syndicats intercommunaux ou mixtes dont le Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing,
- CONSIDÉRANT** par conséquent que la CCGVL s'est substituée aux communes membres dudit syndicat,
- CONSIDÉRANT** que la CCGVL perçoit en lieu et place dudit syndicat la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la lui reverse,
- CONSIDÉRANT** que le SMETOM de la Vallée du Loing attend, pour l'année 2021, un produit prévisionnel de TEOM de 2 044 975,89 € réparti comme suit :

Zones de perception	Communes	Bases prévisionnelles 2021	Taux	Produits attendus 2021
Zone 1	Aufferville	458 172,00	14,20%	65 060,42
	Bougigny	597 994,00		84 915,15
	Bransles	513 561,00		72 925,66
	Chaintreaux	814 268,00		115 626,06
	Chenou	295 901,00		42 017,94
	Égreville	2 232 624,00		317 032,61
	Maisoncelles-en-Gâtinais	112 569,00		15 984,80
	Mondreville	292 663,00		41 558,15
	Sous-total	5 317 752,00		755 120,78
Zone 2	Poligny	910 693,00	13,90%	126 586,33
	Souppes-sur-Loing	5 375 029,00		747 129,03
	Sous-total	6 285 722,00		873 715,36
Zone 5	Château-Landon	3 221 962,00	11,70%	376 969,55
	Madeleine-sur-Loing (La)	334 788,00		39 170,20
	Sous-total	3 221 962,00		416 139,75
TOTAL		14 825 436,00		2 044 975,89

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique: FIXE, pour l'année 2021, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçue au profit du Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing comme suit :

- Zone 1 (Aufferville, Bougigny, Bransles, Chaintreaux, Chenou, Égreville, Maisoncelles-en-Gâtinais et Mondreville) : 14,20 %,
- Zone 2 (Poligny et Souppes-sur-Loing) : 13,90 %,
- Zone 5 (Château-Landon et La Madeleine-sur-Loing) : 11,70 %.

Zones de perception	Communes	Bases prévisionnelles 2021	Taux	Produits attendus 2021
Zone 1	Aufferville	458 172,00	14,20%	65 060,42
	Bougligny	597 994,00		84 915,15
	Bransles	513 561,00		72 925,66
	Chaintreaux	814 268,00		115 626,06
	Chenou	295 901,00		42 017,94
	Égreville	2 232 624,00		317 032,61
	Maisonnelles-en-Gâtinais	112 569,00		15 984,80
	Mondreville	292 663,00		41 558,15
	Sous-total	5 317 752,00		
Zone 2	Poigny	910 693,00	13,90%	126 586,33
	Souppes-sur-Loing	5 375 029,00		747 129,03
	Sous-total	6 285 722,00		873 715,36
Zone 5	Château-Landon	3 221 962,00	11,70%	376 969,55
	Madeleine-sur-Loing (La)	334 788,00		39 170,20
	Sous-total	3 221 962,00		416 139,75
TOTAL		14 825 436,00		2 044 975,89

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme

A Château-Landon,

Le 15 Avril 2021,

Le Président,



Jean-Jacques HYEST



Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_28-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Communauté de commune à FPU - COMMUNAUTE DE COMMUNES
GATINAIS VAL DE LOING (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20002391900034

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE NEMOURS

M. 14

Budget primitif (projet de budget)

voté par nature

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	23
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	27
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	49
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	80
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	81
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	85
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	86
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	87
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	89
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	90
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	91
A4 - Etat des provisions	92
A5 - Etalement des provisions	93
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	94
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	95
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	97
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	100
A8 - Etat des charges transférées	102
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	103

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	104
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	105
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	106
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	107
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	108
B1.6 - Etat des engagements reçus	109
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	110
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	111
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	112
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	113

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	114
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	117
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	118
C3.2 - Liste des établissements publics créés	119
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	120
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	121

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	122
--	-----



D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE
77458COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING
Budget PrincipalAffiché le
BP (projet de budget)
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	19 542
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	386,70	0,00
2	Produit des impositions directes/population	123,03	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	334,59	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	68,24	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	33,03	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	11,33 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	117,42 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	20,40 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	8 746 881,68	6 538 522,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
R E P O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 208 359,68
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		8 746 881,68	8 746 881,68

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 490 000,00	1 632 624,45
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	17 714,40	0,00
R E P O R T S	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 124 910,05	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 632 624,45	1 632 624,45

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	10 379 506,13	10 379 506,13
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	431 000,00	0,00	543 753,00	0,00	543 753,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	707 000,00	0,00	856 000,00	0,00	856 000,00
014	Atténuations de produits	2 693 000,00	0,00	2 610 000,00	0,00	2 610 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 415 000,00	0,00	3 253 098,68	0,00	3 253 098,68
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 246 000,00	0,00	7 262 851,68	0,00	7 262 851,68
66	Charges financières	43 800,00	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	174 900,00		250 000,00	0,00	250 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 467 700,00	0,00	7 556 851,68	0,00	7 556 851,68
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 395 465,74		942 030,00	0,00	942 030,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	200 000,00		248 000,00	0,00	248 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 595 465,74		1 190 030,00	0,00	1 190 030,00
TOTAL		9 063 165,74	0,00	8 746 881,68	0,00	8 746 881,68

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 746 881,68
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	25 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
73	Impôts et taxes	5 875 000,00	0,00	5 237 068,00	0,00	5 237 068,00
74	Dotations et participations	737 655,00	0,00	1 183 454,00	0,00	1 183 454,00
75	Autres produits de gestion courante	44 000,00	0,00	43 000,00	0,00	43 000,00
Total des recettes de gestion courante		6 681 655,00	0,00	6 538 522,00	0,00	6 538 522,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 681 655,00	0,00	6 538 522,00	0,00	6 538 522,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 681 655,00	0,00	6 538 522,00	0,00	6 538 522,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 208 359,68
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 746 881,68
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	1 190 030,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.



(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	550 000,00	0,00	485 000,00	0,00	485 000,00
21	Immobilisations corporelles	931 506,89	17 714,40	815 913,00	0,00	833 627,40
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 491 506,89	17 714,40	1 315 913,00	0,00	1 333 627,40
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	125 000,00	0,00	121 000,00	0,00	121 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00		53 087,00	0,00	53 087,00
	Total des dépenses financières	175 000,00	0,00	174 087,00	0,00	174 087,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 666 506,89	17 714,40	1 490 000,00	0,00	1 507 714,40
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 666 506,89	17 714,40	1 490 000,00	0,00	1 507 714,40

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

124 910,05

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 632 624,45

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	208 970,00	0,00	208 970,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	208 970,00	0,00	208 970,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	15 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	220 147,95	0,00	142 624,45	0,00	142 624,45
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	235 147,95	0,00	233 624,45	0,00	233 624,45
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	235 147,95	0,00	442 594,45	0,00	442 594,45
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 395 465,74		942 030,00	0,00	942 030,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	200 000,00		248 000,00	0,00	248 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 595 465,74		1 190 030,00	0,00	1 190 030,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Proposition nouvelle	Affiché le VOTE (3)	TC (= PAR + vote)
	TOTAL	1 830 613,69	0,00	1 632 624,45	0,00	1 632 624,45

Berger Levrault

ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 632 624,45
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 190 030,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	543 753,00		543 753,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	856 000,00		856 000,00
014	Atténuations de produits	2 610 000,00		2 610 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 253 098,68		3 253 098,68
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	42 000,00	0,00	42 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	248 000,00	248 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	250 000,00		250 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		942 030,00	942 030,00
Dépenses de fonctionnement – Total		7 556 851,68	1 190 030,00	8 746 881,68

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 746 881,68
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	121 000,00	0,00	121 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	15 000,00	0,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	485 000,00	0,00	485 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	833 627,40	0,00	833 627,40
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	53 087,00		53 087,00
Dépenses d'investissement – Total		1 507 714,40	0,00	1 507 714,40

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	124 910,05
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 632 624,45
---	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	35 000,00		35 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	40 000,00		40 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 237 068,00		5 237 068,00
74	Dotations et participations	1 183 454,00		1 183 454,00
75	Autres produits de gestion courante	43 000,00	0,00	43 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		6 538 522,00	0,00	6 538 522,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 208 359,68
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 746 881,68
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	90 000,00	0,00	90 000,00
13	Subventions d'investissement	208 970,00	0,00	208 970,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	1 000,00	0,00	1 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		248 000,00	248 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		942 030,00	942 030,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		299 970,00	1 190 030,00	1 490 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	142 624,45
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 632 624,45
---	---------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	431 000,00	543 753,00	0,00
6042	Achats prestat ^o services (hors terrains)	2 000,00	2 000,00	0,00
60611	Eau et assainissement	10 000,00	9 000,00	0,00
60612	Energie - Electricité	35 000,00	42 000,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	200,00	0,00
60622	Carburants	4 000,00	4 000,00	0,00
60623	Alimentation	8 000,00	7 000,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	1 000,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	3 000,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	11 000,00	22 000,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	700,00	0,00
6064	Fournitures administratives	13 000,00	13 000,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00	4 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	42 000,00	42 000,00	0,00
6132	Locations immobilières	16 000,00	13 240,00	0,00
61521	Entretien terrains	15 500,00	20 000,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	3 500,00	5 000,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	500,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	1 000,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	700,00	0,00
6156	Maintenance	18 000,00	30 000,00	0,00
6161	Multirisques	20 000,00	13 913,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	2 000,00	2 000,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	6 000,00	8 000,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	1 500,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 000,00	1 000,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	5 000,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 500,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	0,00	1 500,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00	2 000,00	0,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	4 000,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00	4 000,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	20 000,00	20 000,00	0,00
6237	Publications	3 000,00	3 000,00	0,00
6238	Divers	3 000,00	3 000,00	0,00
6247	Transports collectifs	5 000,00	4 000,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	4 000,00	5 000,00	0,00
6256	Missions	1 000,00	1 000,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	4 000,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	20 000,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	1 000,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	30 000,00	55 000,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	12 000,00	130 000,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	100 000,00	30 000,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 000,00	1 000,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	3 500,00	3 500,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	707 000,00	856 000,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune membre	15 855,00	15 000,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	8 500,00	8 000,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	7 000,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 510,00	2 000,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 800,00	12 000,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	6 000,00	5 000,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	270 000,00	360 000,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	65 285,00	25 000,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	100 000,00	100 000,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	52 000,00	100 000,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	12 000,00	12 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	60 500,00	72 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	80 500,00	100 000,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 500,00	5 000,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 600,00	30 000,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 800,00	1 500,00	0,00
6488	Autres charges	1 150,00	1 500,00	0,00
014	Atténuations de produits	2 693 000,00	2 610 000,00	0,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	200 000,00	100 000,00	0,00
739211	Attributions de compensation	2 400 000,00	2 400 000,00	0,00
739221	FNGIR	45 000,00	50 000,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	48 000,00	60 000,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Affiché les propositions nouvelles (3)	Vote
65	Autres charges de gestion courante	3 415 000,00	3 253 098,68	0,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	1 000,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	100 000,00	80 000,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	3 000,00	3 000,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	12 000,00	14 000,00	0,00
6535	Formation	500,00	2 000,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	200,00	500,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	500,00	0,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	3 100 000,00	2 900 000,00	0,00
65548	Autres contributions	53 200,00	102 998,68	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	7 000,00	10 000,00	0,00
657341	Subv. fonct. Communes du GFP	8 000,00	10 000,00	0,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	130 000,00	130 000,00	0,00
65888	Autres	100,00	100,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		7 246 000,00	7 262 851,68	0,00
66	Charges financières (b)	43 800,00	42 000,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 000,00	38 000,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	3 800,00	4 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 000,00	2 000,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00	2 000,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	174 900,00	250 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		7 467 700,00	7 556 851,68	0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 395 465,74	942 030,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	200 000,00	248 000,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	200 000,00	248 000,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 595 465,74	1 190 030,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 595 465,74	1 190 030,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 063 165,74	8 746 881,68	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 746 881,68
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	4 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES**

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	35 000,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	5 000,00	0,00
6479	Rembours sur autres charges sociales	0,00	30 000,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	25 000,00	40 000,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	12 000,00	12 000,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	8 000,00	8 000,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	5 000,00	20 000,00	0,00
73	Impôts et taxes	5 875 000,00	5 237 068,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	2 280 000,00	1 632 718,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	580 000,00	478 675,00	0,00
73113	Taxe sur les Surfaces Commerciales	100 000,00	105 685,00	0,00
73114	Imposition Forf. sur Entrep. Réseau	165 000,00	187 157,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	100 000,00	150 000,00	0,00
7331	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	2 650 000,00	2 500 000,00	0,00
7382	Fraction de TVA	0,00	182 833,00	0,00
74	Dotations et participations	737 655,00	1 183 454,00	0,00
74124	Dotation d'intercommunalité	215 000,00	237 104,00	0,00
74126	Dot. compensat° groupements de communes	357 635,00	408 315,00	0,00
7473	Participat° Départements	25 000,00	25 000,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	70 020,00	100 000,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	50 000,00	50 000,00	0,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	20 000,00	20 000,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	0,00	2 500,00	0,00
74836	Dotations compensation TP - syndicales	0,00	340 535,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	44 000,00	43 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	40 000,00	40 000,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	4 000,00	3 000,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		6 681 655,00	6 538 522,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		6 681 655,00	6 538 522,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 681 655,00	6 538 522,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 208 359,68
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 746 881,68
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	10 000,00	15 000,00	0,00
2031	Frais d'études	10 000,00	10 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	5 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	550 000,00	485 000,00	0,00
2041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	100 000,00	80 000,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	300 000,00	250 000,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	150 000,00	155 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	931 506,89	815 913,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	103 844,09	50 000,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	787 662,80	685 913,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	20 000,00	40 000,00	0,00
2184	Mobilier	20 000,00	20 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	20 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 491 506,89	1 315 913,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	125 000,00	121 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	125 000,00	120 000,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	50 000,00	53 087,00	0,00
Total des dépenses financières		175 000,00	174 087,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 666 506,89	1 490 000,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 666 506,89	1 490 000,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	17 714,40
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	124 910,05
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 632 624,45
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	208 970,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	208 970,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	208 970,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	235 147,95	232 624,45	0,00
10222	FCTVA	15 000,00	90 000,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	220 147,95	142 624,45	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	1 000,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		235 147,95	233 624,45	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		235 147,95	442 594,45	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	1 395 465,74	942 030,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	200 000,00	248 000,00	0,00
28031	Frais d'études	1 600,00	4 000,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	12 000,00	12 000,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	63 000,00	114 000,00	0,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	13 900,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 000,00	3 000,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	2 000,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	9 100,00	10 000,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	500,00	5 000,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	6 800,00	13 000,00	0,00
28138	Autres constructions	23 700,00	24 000,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	49 400,00	44 000,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	11 400,00	12 000,00	0,00
28184	Mobilier	3 400,00	3 000,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	2 200,00	2 000,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 595 465,74	1 190 030,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 595 465,74	1 190 030,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		1 830 613,69	1 632 624,45	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 632 624,45
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.



(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES										IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE										A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	--	---------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
	Total dépenses investissement	0	1 504 226	0	0	0	0	0	0	0	0	3 488	1 507 714
	Dépenses réelles	0	1 504 226	0	0	0	0	0	0	0	0	3 488	1 507 714
	010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	020 Dépenses imprévues	0	53 087	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53 087
	10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	13 Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	16 Emprunts et dettes assimilées	0	121 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	121 000
	18 Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	20 Immobilisations incorporelles	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
	204 Subventions d'équipement versées	0	485 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	485 000
	21 Immobilisations corporelles	0	830 139	0	0	0	0	0	0	0	0	3 488	833 627
	22 Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	23 Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	26 Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	27 Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations d'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	040 Opérat* ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	041 Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
	Total recettes investissement	0	1 632 624	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 632 624
	Recettes réelles	0	442 594	0	0	0	0	0	0	0	0	0	442 594
	010 Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	024 Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	10 Dotations, fonds divers et réserves	0	232 624	0	0	0	0	0	0	0	0	0	232 624
	13 Subventions d'investissement	0	208 970	0	0	0	0	0	0	0	0	0	208 970

COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	0	1 190 030	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 190 030
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0	942 030	0	0	0	0	0	0	0	0	0	942 030
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	248 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	248 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES												
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL		
Total dépenses de fonctionnement	0	8 746 882	0	8 746 882									
Dépenses réelles	0	7 556 852	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 556 852
011 Charges à caractère général	0	543 753	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	543 753
012 Charges de personnel, frais assimilés	0	856 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	856 000
014 Atténuations de produits	0	2 610 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 610 000
022 Dépenses imprévues	0	250 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 000
65 Autres charges de gestion courante	0	3 253 099	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 253 099
656 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66 Charges financières	0	42 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 000
67 Charges exceptionnelles	0	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000
68 Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre	0	1 190 030	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 190 030
023 Virement à la section d'investissement	0	942 030	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	942 030
042 Opérat* ordre transfert entre sections	0	248 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	248 000
043 Opérat* ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 077-2000233919-20210412-2021_04_12_29-DE

Berger Levrault

COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	30 000	6 508 522	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 538 522
	Recettes réelles	30 000	6 508 522	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 538 522
013	Atténuations de charges	30 000	5 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	40 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40 000
73	Impôts et taxes	0	5 237 068	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 237 068
74	Dotations et participations	0	1 183 454	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 183 454
75	Autres produits de gestion courante	0	43 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	43 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Recettes d'ordre</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 746 881,68
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 746 881,68
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	543 753,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	856 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 610 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	942 030,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 253 098,68
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 746 881,68
	Recettes de l'exercice	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 538 522,00
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 237 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 183 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 208 000,00
	SOLDE (2)	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021



Affiché le 07/05/2021
ID: 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		Sous-fonction 11				

DEPENSES (2)

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 003 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021



Affiché le

ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)								
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)								
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le
ID : 077-200023919-20210412-20210412_29-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21					Sous-fonction 25					255 Classes de découverte et autres services	
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services				
	DEPENSES (2)												
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)												
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210412-2021-04-12_29-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le 
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérait ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérait ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérait ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérait ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)						
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021



Affiché le
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32					
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel			
	DEPENSES (2)											
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)											
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		
A1.1		

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)					
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)					
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)					
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021



Affiché le
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021



Affiché le
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				524 Autres services	
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act ^e pour l'enfance et l'adolescence	523 Act ^e pour personnes en difficulté		
	DEPENSES (2)									
	Dépenses de l'exercice									
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Aténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)									
	Recettes de l'exercice									
013	Aténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat ^e ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)									
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		
A1.1		

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le 
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'éclus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021



Affiché le
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 003 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



(1)	Libellé	Sous-fonction 81							816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816	
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT		A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
 Reçu en préfecture le 15/04/2021
 Affiché le
 ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	124 910,05	0,00	0,00	0,00	0,00	1 629 136,05
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 490 000,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 087,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	485 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	815 913,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	124 910,05	0,00	0,00	0,00	0,00	139
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 632 445
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 632 445
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	942
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	232 445
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	208
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210412-2021-04-12-29-DE

Berger
Levrault

COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		-124 910,05	0,00	0,00	0,00	0,00	3 488,40
SOLDE (2)			0,00	0,00	0,00	0,00	

(1)	Libellé	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transféré entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché Je

ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 02					Sous-fonction 04		
		020 Administrat ^o générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funébres	041 Subvention globale
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)						
Dépenses de l'exercice						
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)						
Recettes de l'exercice						
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 04/12/2021
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				114 Autres services de protection civile
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transféré entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser - reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
 Reçu en préfecture le 15/04/2021
 Affiché le
 ID : 077-200023919-20210412-2021-04_12_29-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25			
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et services
DEPENSES (2)									
Dépenses de l'exercice									
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 21				Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 00/00/00
ID : 077-200023919-20210412-2021-04_12_29-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID: 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

Berger
Levrault

COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoines	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			324 Entretien du patrimoine culturel
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives		
DEPENSES (2)										
Dépenses de l'exercice										
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement										
Opérations pour compte de tiers										
Restes à réaliser – reports										
RECETTES (2)										
Recettes de l'exercice										

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le
ID : 077-200023919-20210412-2021-04-12-29-DE

Berger
Levrault

COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 31					Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 41						Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances	
021	Virement de la sect ^e de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat ^e ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat ^e (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat ^e et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 51				Sous-fonction 52			
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)						
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)						
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sec° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le
ID: 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers						
Restes à réaliser – reports						
SOLDE (2)						
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Sous-fonction 81								
(1)	Libellé	810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)								
Dépenses de l'exercice								
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement								
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 81							816 Autres réseaux et services divers			
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers				
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			
(1)	Libellé	Sous-fonction 82							830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservatio milieu natu
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservatio milieu natu	0,00	0,00
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 04/12/2021
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE





(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83						
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel			
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83				
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondant à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	DEPENSES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 488,40	0,00	0,00	3 488,40
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - Budget Principal - BP (projet de budget) - 2021

(1)	Libellé	90	91	92	93	94	95	96	97	Total
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 488,40	0,00	0,00	3 488,40
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérai° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 488,40	0,00	0,00	-3 488,40
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 15/04/2021
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_2021-DE



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 003 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE		A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 568 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 568 000,00									
00000696572	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE_Agence de MEAUX	16/10/2017	01/12/2017	05/03/2018	560 000,00	F		1,550	1,562		T	X Echéance constante		A-1
00000696573	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE_Agence de MEAUX	16/10/2017	01/12/2017	05/03/2018	360 000,00	F		1,550	1,562		T	X Echéance constante		A-1
00000696579	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE_Agence de MEAUX	16/10/2017	01/12/2017	01/03/2018	189 000,00	F		1,550	1,562		T	X Echéance constante		A-1
10196	CDC Direction régionale IDF	27/06/2014	15/09/2014	01/08/2016	270 000,00	V		2,250	1,658		A	C		A-1
5630649	CAISSE EPARGNE	08/10/2018	03/12/2018	01/03/2019	889 000,00	F		1,650	1,652		T	X Echéance constante		A-1
5812889	CAISSE EPARGNE	04/10/2019	01/12/2019	01/03/2020	300 000,00	F		0,980	1,128		T	X Echéance constante		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					2 568 000,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 264 093,30				116 585,53	34 091,84	0,00	3 535,33	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 264 093,30				116 585,53	34 091,84	0,00	3 535,33	
00000696572		0,00	A-1	486 636,62	16,92	F	1,562	25 220,89	7 396,75	0,00	516,53	
00000696573		0,00	A-1	312 837,83	16,92	F	1,562	16 213,43	4 755,05	0,00	332,05	
00000696579		0,00	A-1	164 239,92	16,92	F	1,562	8 512,04	2 496,40	0,00	6,71	
10196		0,00	A-1	201 411,15	14,58	R	1,658	13 717,77	3 600,92	0,00	1 400,36	
5630549		0,00	A-1	812 614,11	17,92	F	1,652	39 140,86	13 086,98	0,00	1 057,08	
5812889		0,00	A-1	286 353,67	18,92	F	1,128	13 780,54	2 755,74	0,00	222,60	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le
ID : 077-200023919-20210412-2021-04_12_29-DE



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		2 264 093,30					116 585,53	34 091,84	0,00	3 535,33

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
 Reçu en préfecture le 15/04/2021
 Affiché le
 ID : 077-2000233919-20210412-2021_04_12_29-DE



IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	IV
	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 264 093,30	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (<i>swaption</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
 Reçu en préfecture le 15/04/2021
 Affiché le 
 ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	
IV	A2.5
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert		Taux payé		Taux reçu (7)		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Produits c/768	Charges c/668
Taux fixe (total)							0,00	0,00
Taux variable simple (total)							0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00
Total							0,00	0,00

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE****DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A2.6****A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 750.00 €	27-11-2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	204 Subventions équipements versés Bien mobiliers, matériel, étude	5	01/01/2000
L	204 Subventions équipements versés Bien mobiliers, matériel, étude	5	01/01/2000
L	20441 Organismes publics - Subventions d'équipement en nature	5	01/01/2000
L	20442 Personnes de droit privé - Subv. d'équipement en nature	5	01/01/2000
L	204 Subventions équipements versées Projet infrastructure intérêt	40	01/01/2000
L	204 Subventions équipements versés Bâtiment et Installation	30	01/01/2000
L	21568 Autre matériel, outillage incendie & défense civile, laveuse	10	01/01/2000
L	21571 Matériel roulant - Voirie	8	01/01/2000
L	21578 Autre matériel et outillage de voirie	6	01/01/2000
L	2158 Matériel technique meuleuse, machine à découper...	6	01/01/2000
L	2188 Autres agencements jeux enfants, bancs	30	01/01/2000
L	2188 Autres immobilisations corporelles Equipement atelier	15	01/01/2000
L	2188 Autres immobilisations corporelles Equipement garage	15	01/01/2000
L	2188 Autres immobilisations corporelles Equipements sportifs	15	01/01/2000
L	2188 Autres immobilisations corporelles four microondes, réfri...	10	01/01/2000
L	2188 Autres immobilisations corporelles mobilier urbain....	8	01/01/2000
L	Aide à l'investissement des entreprises	5	19/09/2014
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	10	27/11/2017
L	2031 Frais d'études	5	27/11/2017
L	2033 Frais d'insertion	5	27/11/2017
L	20414* Communes - Subv. d'équipement versées aux org. Publics	5	27/11/2017
L	20415* Groupement de coll. - Subv. d'équi. versées aux org. Publi	5	27/11/2017
L	20418 Subv. d'équipement versées aux autres organismes publics	5	27/11/2017
L	2042 Subv. d'équipement versées aux personnes de droit privé	5	27/11/2017
L	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	27/11/2017
L	2051 Concessions et droits similaires	5	27/11/2017
L	2088 Autres immobilisations incorporelles	2	27/11/2017
L	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	20	27/11/2017
L	2132 Immeubles de rapport	50	27/11/2017
L	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	6	27/11/2017
L	2181 Installations générales, agencements et aménagements divers	15	27/11/2017
L	2182 Matériel de transport - tous véhicules de +3.5t, mini bus...	8	27/11/2017
L	2182 Matériel de transport - voitures	10	27/11/2017
L	2183 Matériel de bureau et mat. info-imprimantes, ordinateur, écri	3	27/11/2017
L	2183 Matériel de bureau et matériel info-télécopieur, balance...	15	27/11/2017
L	2184 Mobilier-Bureaux, chaises, armoires, caissons	15	27/11/2017
L	2184 Mobilier-Bureaux, chaises, armoires, caissons	15	27/11/2017
L	2188 Autres immobilisations corporelles-appareil levage ascenseur	30	27/11/2017
L	2188 Autres immobilisations corporelles-coffres, armoires ignifug	30	27/11/2017

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS****A4****A4 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS**

A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		173 087,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		120 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	120 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		53 087,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	53 087,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	173 087,00	17 714,40	124 910,05	315 711,45

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 280 030,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		90 000,00	0,00
10222	FCTVA	90 000,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 190 030,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	4 000,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	12 000,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	114 000,00	0,00
28041583	GFP : Projet infrastructure	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 000,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	2 000,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	10 000,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	5 000,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	13 000,00	0,00
28138	Autres constructions	24 000,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	44 000,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	12 000,00	0,00
28184	Mobilier	3 000,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	2 000,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	942 030,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 280 030,00	0,00	0,00	142 624,45	1 422 654,45

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	315 711,45
Ressources propres disponibles	IV	1 422 654,45

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
 Reçu en préfecture le 15/04/2021
 Affiché le 15/04/2021 
 ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

Solde	V = IV – II (6)
--------------	------------------------

- (1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
- (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
- (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
- (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.
- (6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM****A7.2.1****(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)****A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	543 753,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	2 000,00
60611	Eau et assainissement	9 000,00
60612	Énergie - Électricité	42 000,00
60621	Combustibles	200,00
60622	Carburants	4 000,00
60623	Alimentation	7 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	22 000,00
60636	Vêtements de travail	700,00
6064	Fournitures administratives	13 000,00
6068	Autres matières et fournitures	4 000,00
611	Contrats de prestations de services	42 000,00
6132	Locations immobilières	13 240,00
61521	Terrains	20 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	5 000,00
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	500,00
61551	Matériel roulant	1 000,00
61558	Autres biens mobiliers	700,00
6156	Maintenance	30 000,00
6161	Assurance multirisques	13 913,00
6168	Autres primes d'assurance	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	8 000,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 500,00
6185	Frais de colloques et séminaires	1 000,00
6188	Autres frais divers	5 000,00
6226	Honoraires	1 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00
6231	Annonces et insertions	4 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000,00
6236	Catalogues et imprimés	20 000,00
6237	Publications	3 000,00
6238	Divers	3 000,00
6247	Transports collectifs	4 000,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00
6256	Missions	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	55 000,00
62875	Aux communes membres du GFP	130 000,00
62878	A d'autres organismes	30 000,00
63512	Taxes foncières	1 000,00
63513	Autres impôts locaux	3 500,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	856 000,00
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	15 000,00
6218	Autre personnel extérieur	8 000,00
6331	Versement mobilité	7 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 000,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	12 000,00
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	5 000,00
64111	Rémunération principale	360 000,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	25 000,00
64118	Autres indemnités	100 000,00
64131	Rémunérations	100 000,00

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
64138	Autres indemnités	12 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	72 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	100 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	5 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	30 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00
6488	Autres charges	1 500,00
65	Autres charges de gestion courante	3 253 098,68
6531	Indemnités	80 000,00
6533	Cotisations de retraite	3 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	14 000,00
6535	Formation	2 000,00
65372	Cotisations au fonds de financement de l'alloc° de fin de mandat	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	2 900 000,00
65548	Autres contributions	102 998,68
6558	Autres contributions obligatoires	10 000,00
657341	Communes membres du GFP	10 000,00
657348	Autres communes	130 000,00
65888	Autres	100,00
66	Charges financières	42 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	38 000,00
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	4 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	2 610 000,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	100 000,00
739211	Attributions de compensation	2 400 000,00
739221	FNGIR	50 000,00
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	60 000,00
022	Dépenses imprévues	250 000,00
Total des dépenses réelles		7 556 851,68
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		7 556 851,68

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		2 500 000,00
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	2 500 000,00
Dotations et participations reçues		1 183 454,00
74124	Dotations d'intercommunalité	237 104,00
74126	Dotations de compensation des groupements de communes	408 315,00
7473	Départements	25 000,00
7478	Autres organismes	100 000,00
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	50 000,00
74833	Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	20 000,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	2 500,00
74836	Dotations de compensation relatives à la TP - syndicales	340 535,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		5 063 427,68
70	Produits services, domaine et ventes div	40 000,00
70632	A caractère de loisirs	12 000,00
7066	Redevances et droits des services à caractère social	8 000,00
70845	Aux communes membres du GFP	20 000,00
75	Autres produits de gestion courante	43 000,00
752	Revenus des immeubles	40 000,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
7588	Autres produits divers de gestion courante	3 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	35 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	5 000,00
6479	Remboursements sur autres charges sociales	30 000,00
Total des recettes réelles		8 746 881,68
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		8 746 881,68

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées		121 000,00
1641	Emprunts en euros	120 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00
Acquisitions d'immobilisations		1 333 627,40
2031	Frais d'études	10 000,00
2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	80 000,00
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	250 000,00
20422	Privé - Bâtiments et installations	155 000,00
2051	Concessions et droits similaires	5 000,00
21318	Autres bâtiments publics	3 488,40
21318	Autres bâtiments publics	64 226,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	685 913,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	40 000,00
2184	Mobilier	20 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 000,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Autres dépenses éventuelles		177 997,05
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	124 910,05
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
020	Dépenses imprévues	53 087,00
Total des dépenses réelles		1 632 624,45
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		1 632 624,45

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Souscription d'emprunts et dettes assimilées		1 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00
Dotations et subventions reçues		298 970,00
10222	F.C.T.V.A.	90 000,00
1313	Départements	208 970,00
Autres recettes éventuelles		0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		299 970,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	248 000,00
28031	Amortissements des frais d'études	4 000,00
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	12 000,00
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	114 000,00
280421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	3 000,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 000,00
28051	Concessions et droits similaires	10 000,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	5 000,00
281318	Autres bâtiments publics	13 000,00
28138	Autres constructions	24 000,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	44 000,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	12 000,00
28184	Mobilier	3 000,00
28188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (3)	0,00
Total des recettes d'ordre		248 000,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
 Reçu en préfecture le 15/04/2021
 Affiché le 
 ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

RECETTES (1)	
Article (2)	Libellé (2)
TOTAL GENERAL	
547 970,00	

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A8****A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	IV
	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le 
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	6 538 522,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<p>Envoyé en préfecture le 15/04/2021</p> <p>Reçu en préfecture le 15/04/2021</p> <p>Affiché le</p> <p>ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE</p>	
---	--

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.5****B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.7****B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN****AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



IV – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	
B3	

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	2,00	10,00	10,00	1,00	11,00
Adjoint administratif	C	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif Principal 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint administratif Principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	3,00	0,00	3,00
Agent développement économique	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Rédacteur Principal 1ère classe	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur Principal de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint d'animation territorial	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur territorial principal 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		13,00	2,00	15,00	15,00	1,00	16,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE

IV – ANNEXES	
IV	C1
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agent développement économique	A	ADM		0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
a)JOINT ANIMATION	C	ANIM		0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'étus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée prévu au fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



IV

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à siège de la communauté de communes (1).
Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
01/01/2019 -	123456	123456	Association	1,00
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			
SMETOM de la Vallée du Loing	01/01/2010	SFP	2 044 975,89
SIRMOTOM	01/01/2010	SFP	266 580,03
SITOMAP	01/01/2010	SFP	182 647,62
SIRTOM (ex SIEOM Arville)	01/11/2016	SFP	43 867,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE****C3.3****C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS****LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE****C3.4****C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

IV – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par Le Le Président (1),
 A Château-Landon, le 12/04/2021
 Le Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Château-Landon, le 12/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

001-Arville, THIBAUT Anne	
002-Aufferville, MOULIE Bruno	
003-Beaumont du gatinais, MONCEL Hugues	
004-Beaumont du gatinais, JAMESSE Patricia	
005-Bouglogny, LIONNET Rose-Marie	
006-Bouglogny, JOURANDON Alain	
007-Bransles, CASTELLAN Laurent	
008-Bransles, NEGRIER Florent	
009-Chaintreaux, KERLO Alexis	
010-Chaintreaux, METAUT Alain	
011-Chateau-Landon, LAGILLE Valérie	
012-Chateau-Landon, VIEZZI Cristèle	
013-Chateau-Landon, BAUDOUIN Frédéric	
014-Chateau-Landon, PEREIRA Serge	
015-Chateau-Landon, SCHORTER Marie-Odile	
016-Chenou MOUSSET Gérard	
017-Egreville, POMMIER Pascal	
018-Egreville, LAURENT Nathalie	
019-Egreville, BASCHET Bruno	
020-Gironville, WATTS Marian	
021-Ichy, PETIT Bernard	



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

022-Lorrez le bocage, BOYER Yves	
023-Lorrez le bocage, QUESTEL Marie-Josée	
024-La Madeleine sur Loing, HYEST Jean-Jacques	
025-Maisoncelles en gâtinais, GARLAND Maurice	
026-Mondreville, CHAUSSY Patrick	
027-Obsonville, BRIDET Hélène	
028-Poligny, GENEVIEVE Gérard	
029-Poligny, LEDUC Christine	
030-Souppes sur Loing, BABUT Pierre	
031-Souppes sur Loing, VILETTE Nathalie	
032-Souppes sur Loing, CAMMARATA Gérard	
033-Souppes sur Loing, BAUDON Marie-Laure	
034-Souppes sur Loing, POUJADE Jean-Yves	
035-Souppes sur Loing, VAPPERAU Florence	
036-Souppes sur Loing, CAPELLE Jean-Michel	
037-Souppes sur Loing, REBOUCO Hélène	
038-Souppes sur Loing, KAYSER DE SOUSA Patricia	
039-Souppes sur Loing, MARTIN Patrice	
040-Vaux sur Lunain, CHIANESE Vincent	
041-Villebéon, PLE Francis	

Certifié exécutoire par Le Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/2021, et de la publication le 15/04/2021

A Château-Landon, le 12/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING****EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2021-04-12_29

Objet : Finances : Budget primitif 2021 du budget principal**Date****convocation:**

06-04-2021

Date**d'affichage:**

06-04-2021

**Nombre de
conseillers:***En exercice: 41**Présents: 36**Votants: 41**(36 +5pouvoirs)*Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 15/04/2021

Et publication ou
notification

Du: 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un,
Le douze du mois d'avril,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, Boulevard Carnot, 77 570 Château-Landon, sous la présidence de Monsieur HYEST Jean - Jacques, Président.

ETAIENTS PRESENTS. les titulaires:

Commune d'Arville	Anne THIBAUT,
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIE,
Commune de Beaumont du Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougigny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Florent NEGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Egreville	Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL
Commune de La Madeleine sur Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC
Commune de Souppes sur Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,
Commune de Vaux sur Lunain	Vincent CHIANESE,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN pouvoir à Vincent CHIANESE
Commune de Château-Landon	Serge PEREIRA pouvoir à Frédéric BAUDOUIN
Commune de Château-Landon	Marie-Odile SCHORTER pouvoir à Valérie LAGILLE
Commune de Souppes sur Loing	Marie-Laure BAUDON pouvoir à Florence VAPPEREAU
Commune de Villebéon	Francis PLE pouvoir à Pascal POMMIER

Secrétaire de séance:**Anne THIBAUT**

- VU** la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,
- VU** l'arrêt du Conseil d'État du 18 mars 1994 « Commune de Cestas »,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2021-03-22_12 du 22 mars 2021 prenant acte du débat d'orientation budgétaire,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le projet de budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

CONSIDÉRANT que le budget principal de la communauté de communes est proposé par son président et voté par le conseil communautaire,

CONSIDÉRANT que les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil communautaire en décide ainsi, par article,

CONSIDÉRANT néanmoins qu'il est possible de procéder à un vote unique, la jurisprudence permettant que le budget soit adopté sans qu'il soit procédé à un vote formel sur chacun des chapitres (Conseil d'État, 18 mars 1994, Commune de Cestas),

CONSIDÉRANT que le budget primitif 2021 du budget principal s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 10 379 506,13 €,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (40 voix pour, 1 abstention) des membres présents et représentés,

Article unique: **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget principal, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 10 379 506,13 €, se présentant de la façon suivante:

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la section de fonctionnement
	Crédits de fonctionnement au titre du présent budget	8 746 881,68 €	6 538 522,00 €
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	002 Résultat de fonctionnement reporté		2 208 359,68 €
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement	8 746 881,68 €	8 746 881,68 €

 INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
	Crédits d'investissement au titre du présent budget	1 490 000,00 €	1 632 624,45 €
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	17 714,40 €	
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	124 910,05 €	
	=	=	=
	Total de la section d'investissement	1 632 624,45 €	1 632 624,45 €
	TOTAL DU BUDGET	10 379 506,13 €	10 379 506,13 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme

A Château-Landon,

Le 15 Avril 2021,

Le Président,


Jean-Jacques HYEST



Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_29-DE



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 36 + 5 Pavoises
 VOTES :
 Pour : 40
 Contre :
 Abstentions : 1

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par Le Le Président (1),
 A Château-Landon, le 12/04/2021
 Le Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Château-Landon, le 12/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

001-Arville, THIBAUT Anne	
002-Aufferville, MOULIE Bruno	
003-Beaumont du gatinais, MONCEL Hugues	
004-Beaumont du gatinais, JAMESSE Patricia	
005-Bougigny, LIONNET Rose-Marie	
006-Bougigny, JOURANDON Alain	
007-Bransles, CASTELLAN Laurent	
008-Bransles, NEGRIER Florent	
009-Chaintreaux, KERLO Alexis	
010-Chaintreaux, METAUT Alain	
011-Chateau-Landon, LAGILLE Valérie	
012-Chateau-Landon, VIEZZI Cristèle	
013-Chateau-Landon, BAUDOUIN Frédéric	
014-Chateau-Landon, PEREIRA Serge	
015-Chateau-Landon, SCHORTER Marie-Odile	
016-Chenou MOUSSET Gérard	
017-Egreville, POMMIER Pascal	
018-Egreville, LAURENT Nathalie	
019-Egreville, BASCHET Bruno	
020-Gironville, WATTS Marian	
021-Ichy, PETIT Bernard	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

022-Lorrez le bocage, BOYER Yves	
023-Lorrez le bocage, QUESTEL Marie-Josée	
024-La Madeleine sur Loing, HYEST Jean-Jacques	x
025-Maisoncelles en gâtinais, GARLAND Maurice	
026-Mondreville, CHAUSSY Patrick	
027-Obsonville, BRIDET Hélène	
028-Poligny, GENEVIEVE Gérard	
029-Poligny, LEDUC Christine	
030-Souppes sur Loing, BABUT Pierre	
031-Souppes sur Loing, VILETTE Nathalie	
032-Souppes sur Loing, CAMMARATA Gérard	
033-Souppes sur Loing, BAUDON Marie-Laure	
034-Souppes sur Loing, POUJADE Jean-Yves	
035-Souppes sur Loing, VAPPEREAU Florence	
036-Souppes sur Loing, CAPELLE Jean-Michel	
037-Souppes sur Loing, REBOUCO Hélène	
038-Souppes sur Loing, KAYSER DE SOUSA Patricia	
039-Souppes sur Loing, MARTIN Patrice	
040-Vaux sur Lunain, CHIANESE Vincent	
041-Villebéon, PLE Francis	

Certifié exécutoire par Le Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/2021, et de la publication le 15/04/2021
A Château-Landon, le 12/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.





REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Communauté de commune à FPU - COMMUNAUTE DE COMMUNES
GATINAIS VAL DE LOING (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE Budget Principal (2)

Numéro SIRET : 20002391900026

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE NEMOURS

M. 14

Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif

voté par nature

BUDGET ANNEXE : ZAC DU BOIS DES PLACES (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.



Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	7
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	8
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	12
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	13
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	14
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	16
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	17
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3 - Etat des provisions	19
A4 - Etalement des provisions	20
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	21
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	22
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	23
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	24
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	25
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	26
A7 - Etat des charges transférées	27
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	28

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	29
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	30
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	31
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	32
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	33
B1.6 - Etat des engagements reçus	34
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	35
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	36
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	37
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	38

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	39
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	41
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	42
C3.2 - Liste des établissements publics créés	43
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	44
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	45

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	46
D2 - Arrêté et signatures	47

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	0,00	2 000,00	2 000,00
605	Achats matériel, équipements et travaux	0,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		0,00	2 000,00	2 000,00

023	Virement à la section d'investissement	42 299,61	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	42 299,61	42 299,61
7133	Variat° en-cours de production biens	0,00	42 299,61	42 299,61
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		42 299,61	42 299,61	42 299,61

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		42 299,61	44 299,61	44 299,61
---	--	------------------	------------------	------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)			0,00
----------------------------------	--	--	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)			0,00
---	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			44 299,61
--	--	--	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	42 299,61	44 299,61	44 299,61
74748	Participat° Autres communes	42 299,61	44 299,61	44 299,61
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		42 299,61	44 299,61	44 299,61

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		42 299,61	44 299,61	44 299,61
---	--	------------------	------------------	------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)			0,00
----------------------------------	--	--	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)			0,00
---	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			44 299,61
--	--	--	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	0,00	0,00	0,00
--	-------------	-------------	-------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	42 299,61
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	42 299,61
---	------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

021	Virement de la sect° de fonctionnement	42 299,61	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	0,00	42 299,61	42 299,61
3355	Travaux	0,00	42 299,61	42 299,61
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		42 299,61	42 299,61	42 299,61
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		42 299,61	42 299,61	42 299,61

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		42 299,61	42 299,61	42 299,61
--	--	-----------	-----------	-----------

+		
RESTES A REALISER N-1 (8)		0,00

+		
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)		0,00

=		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		42 299,61

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	II
	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_30-DE

II – ANNEXES	II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
 Reçu en préfecture le 15/04/2021
 Affiché le 
 ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_30-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					0,00								
Total général					0,00								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_30-DE

II – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 04_12_30-DE
 ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_30-DE



(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
 (10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING - ZAC DU BOIS DES PLACES - BP - 2021

- (11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_30-DE

II – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

II

A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le

ID : 077-2000233919-20210412-2021_04_12_30-DE



II – ANNEXES	
II	A1.4
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
 Reçu en préfecture le 15/04/2021
 Affiché le
 ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_30-DE



(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

II – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	II
	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_30-DE

II – ANNEXES		II
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux				
Taux fixe (total)					0,00	0,00		
Taux variable simple (total)					0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)					0,00	0,00		
Total					0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

II – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME****A1.6****A1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

II – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE
AUTRES DETTES****A1.7****A1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

II – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****A2****A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du	
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

II – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES PROVISIONS****A3****A3 – ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

II – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETALEMENT DES PROVISIONS

A4

A4 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

II – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES****A5.1****DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	42 299,61	42 299,61

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

II – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES****A5.2****RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		42 299,61	III 42 299,61
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		42 299,61	42 299,61
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
3355	Travaux	42 299,61	42 299,61
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (5)	Solde d'exécution R001 (5)	Affectation R1068 (5)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	42 299,61	0,00	0,00	0,00	42 299,61

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 42 299,61
Ressources propres disponibles	IV 42 299,61
Solde	V = IV – II (6) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Inscrivez uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(6) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_30-DE



II – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A6.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_30-DE

II – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A6.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

II – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A6.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A6.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

II – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM**

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A6.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

A6.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	<i>0,00</i>
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

II – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****A7****A7 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

II – ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	II
	A8

A8 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

II – ANNEXES

II

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_30-DE

II – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT
GARANTIES D'EMPRUNT****B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	44 299,61
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

II – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES E
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL****B1.3****B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

II – ANNEXES	II
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
- (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
 Reçu en préfecture le 15/04/2021
 Affiché le 
 ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_30-DE

II – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES****B1.5****B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**II – ANNEXES****ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS****B1.6****B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

II – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET****B1.7****B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

II – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.1****B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

II – ANNEXES**ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT****B2.2****B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

- (1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
 Reçu en préfecture le 15/04/2021
 Affiché le 
 ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_30-DE

II – ANNEXES	
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	
	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

II – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant. « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

II – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

	IV
	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CUL.T. : Culturel
 ANIM. : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Moitié du contrat (loi du 26 janvier 1984, modifiée) :
 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-c : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-d : absence temporaire d'un emploi.
 3-e : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-f : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-g : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaires des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-h : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%.
 3-i : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-j : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée préfondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



**II – ANNEXES**
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
C2
C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

II – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT****C3.1****C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

II – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE****C3.2****C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)**

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_30-DE



II – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE
C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le
ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_30-DE



II – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

II – ANNEXES**DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

II – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par Le Président (1),
A Château-Landon, le 12/04/2021
Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Château-Landon, le 12/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

001-Arville, THIBAUT Anne	
002-Aufferville, MOULIE Bruno	
003-Beaumont du gatinais, MONCEL Hugues	
004-Beaumont du gatinais, JAMESSE Patricia	
005-Bougigny, LIONNET Rose-Marie	
006-Bougigny, JOURANDON Alain	
007-Bransles, CASTELLAN Laurent	
008-Bransles, NEGRIER Florent	
009-Chaintreaux, KERLO Alexis	
010-Chaintreaux, METAUT Alain	
011-Chateau-Landon, LAGILLE Valérie	
012-Chateau-Landon, VIEZZI Christèle	
013-Chateau-Landon, BAUDOUIN Frédéric	
014-Chateau-Landon, PEREIRA Serge	
015-Chateau-Landon, SCHORTER Marie-Odile	
016-Chenou MOUSSET Gérard	
017-Egreville, POMMIER Pascal	
018-Egreville, LAURENT Nathalie	
019-Egreville, BASCHET Bruno	
020-Gironville, WATTS Marian	
021-Ichy, PETIT Bernard	



II – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

022-Lorrez le bocage, BOYER Yves	
023-Lorrez le bocage, QUESTEL Marie-Josée	
024-La Madeleine sur Loing, HYEST Jean-Jacques	
025-Maisoncelles en gâtinais, GARLAND Maurice	
026-Mondreville, CHAUSSY Patrick	
027-Obsonville, BRIDET Hélène	
028-Poligny, GENEVIEVE Gérard	
029-Poligny, LEDUC Christine	
030-Souppes sur Loing, BABUT Pierre	
031-Souppes sur Loing, VILETTE Nathalie	
032-Souppes sur Loing, CAMMARATA Gérard	
033-Souppes sur Loing, BAUDON Marie-Laure	
034-Souppes sur Loing, POUJADE Jean-Yves	
035-Souppes sur Loing, VAPPERAU Florence	
036-Souppes sur Loing, CAPELLE Jean-Michel	
037-Souppes sur Loing, REBOUCO Hélène	
038-Souppes sur Loing, KAYSER DE SOUSA Patricia	
039-Souppes sur Loing, MARTIN Patrice	
040-Vaux sur Lunain, CHIANESE Vincent	
041-Villebéon, PLE Francis	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/2021, et de la publication le 15/04/2021

A Château-Landon, le 12/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING****EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2021-04-12_30

Objet : Finances : Budget primitif 2021 du budget annexe « ZAC du Bois des places »**Date****convocation:**

06-04-2021

Date**d'affichage:**

06-04-2021

**Nombre de
conseillers:***En exercice: 41**Présents: 36**Votants: 41**(36 +5pouvoirs)*Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 15/04/2021

Et publication ou
notification

Du: 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un,
Le douze du mois d'avril,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, Boulevard Carnot, 77 570 Château-Landon, sous la présidence de Monsieur HYEST Jean - Jacques, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires:

Commune d'Arville	Anne THIBAUT,
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIE,
Commune de Beaumont du Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougligny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Florent NEGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIIN
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Egreville	Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL
Commune de La Madeleine sur Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC
Commune de Souppes sur Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,
Commune de Vaux sur Lunain	Vincent CHIANESE,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN pouvoir à Vincent CHIANESE
Commune de Château-Landon	Serge PEREIRA pouvoir à Frédéric BAUDOUIIN
Commune de Château-Landon	Marie-Odile SCHORTER pouvoir à Valérie LAGILLE
Commune de Souppes sur Loing	Marie-Laure BAUDON pouvoir à Florence VAPPEREAU
Commune de Villebéon	Francis PLE pouvoir à Pascal POMMIER

Secrétaire de séance:**Anne THIBAUT**

- VU** la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,
- VU** l'arrêt du Conseil d'État du 18 mars 1994 « Commune de Cestas »,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2021-03-22_12 du 22 mars 2021 prenant acte du débat d'orientation budgétaire,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le projet de budget primitif 2021 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

CONSIDÉRANT que le budget principal de la communauté de communes est proposé par son président et voté par le conseil communautaire,

CONSIDÉRANT que les crédits sont votés par chapitre et, si le conseil communautaire en décide ainsi, par article,

CONSIDÉRANT néanmoins qu'il est possible de procéder à un vote unique, la jurisprudence permettant que le budget soit adopté sans qu'il soit procédé à un vote formel sur chacun des chapitres (Conseil d'État, 18 mars 1994, Commune de Cestas),

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe « ZAC du Bois des Places », équilibré en recettes et en dépenses.

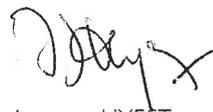
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme

A Château-Landon,

Le 15 Avril 2021,

Le Président,



Jean-Jacques HYEST



II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 41
 Nombre de membres présents : 36
 Nombre de suffrages exprimés : 36 + 5 Pouvoirs

VOTES :

Pour : 41

Contre : /

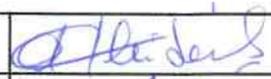
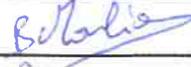
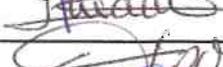
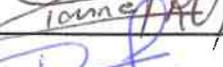
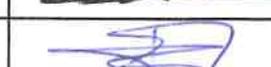
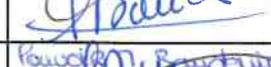
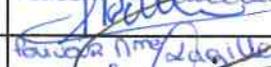
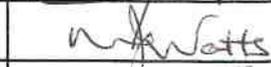
Abstentions : /

Date de convocation : 06/04/2021

Présenté par Le Président (1),
 A Château-Landon, le 12/04/2021
 Le Président,



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Château-Landon, le 12/04/2021
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

001-Arville, THIBAUT Anne	
002-Aufferville, MOULIE Bruno	
003-Beaumont du gatinais, MONCEL Hugues	
004-Beaumont du gatinais, JAMESSE Patricia	
005-Bougligny, LIONNET Rose-Marie	
006-Bougligny, JOURANDON Alain	
007-Bransles, CASTELLAN Laurent	
008-Bransles, NEGRIER Florent	
009-Chaintreaux, KERLO Alexis	
010-Chaintreaux, METAUT Alain	
011-Chateau-Landon, LAGILLE Valérie	
012-Chateau-Landon, VIEZZI Christèle	
013-Chateau-Landon, BAUDOUIN Frédéric	
014-Chateau-Landon, PEREIRA Serge	
015-Chateau-Landon, SCHORTER Marie-Odile	
016-Chenou MOUSSET Gérard	
017-Egreville, POMMIER Pascal	
018-Egreville, LAURENT Nathalie	
019-Egreville, BASCHET Bruno	
020-Gironville, WATTS Marian	
021-Ichy, PETIT Bernard	

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

022-Lorrez le bocage, BOYER Yves	
023-Lorrez le bocage, QUESTEL Marie-Josée	
024-La Madeleine sur Loing, HYEST Jean-Jacques	x
025-Maisoncelles en gâtinais, GARLAND Maurice	
026-Mondreville, CHAUSSY Patrick	
027-Obsonville, BRIDET Hélène	
028-Poligny, GENEVIEVE Gérard	
029-Poligny, LEDUC Christine	
030-Souppes sur Loing, BABUT Pierre	
031-Souppes sur Loing, VILETTE Nathalie	
032-Souppes sur Loing, CAMMARATA Gérard	
033-Souppes sur Loing, BAUDON Marie-Laure	
034-Souppes sur Loing, POUJADE Jean-Yves	
035-Souppes sur Loing, VAPPEREAU Florence	
036-Souppes sur Loing, CAPELLE Jean-Michel	
037-Souppes sur Loing, REBOUCO Hélène	
038-Souppes sur Loing, KAYSER DE SOUSA Patricia	
039-Souppes sur Loing, MARTIN Patrice	
040-Vaux sur Lunain, CHIANESE Vincent	
041-Villebéon, PLE Francis	

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/2021, et de la publication le 15/04/2021
A Château-Landon, le 12/04/2021

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant le Conseil Communautaire.





CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT INTER-CONSULAIRE
entre
La Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing
Et
La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Ile-de-France

Les soussignées :

D'une part,

La Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing, dont le siège est situé au 16 route de Souppes 77570 CHATEAU-LANDON , désignée ci-après sous le nom de CCGVL, représentée par son Président, Monsieur Jean-Jacques HYEST ; dûment habilité à signer la présente.

Et d'autre part :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Ile-de-France, dont le siège est situé au 72-74 rue de Reuilly – CS0315 – 75592 Paris Cedex 12, désignée ci-après sous le nom de CMA de région Ile-de-France, et/ou la CMA, représentée par sa Présidente, Madame Elisabeth DETRY; dûment habilitée à signer la présente.

Ensemble les parties,

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Pour offrir de meilleurs services aux habitants et pour mieux se développer, les communes de la CCGVL ont décidé de construire un nouveau projet de territoire.

La Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing est composée à ce jour de 20 communes : Arville, Aufferville, Beaumont du Gâtinais, Bougigny, Bransles, Chaintreaux, Château-Landon, Chenou, Egreville, Gironville, Ichy, Lorrez-le-Bocage-Préaux, La Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Obsonville, Poligny, Souppes-sur-Loing, Vaux-sur-Lunain et Villebéon

Territoire à dominante rurale, la CCGVL comptait, au 1er janvier 2020, une population de 18 831 (population légale 2017).

D'après l'INSEE, le nombre d'établissements au 31 décembre 2018 s'élève à 1 187. L'économie du territoire est à majorité tertiaire, avec 69 % des emplois en 2017 (dont 35 % dans le secteur du commerce-transports services et 34 % pour les administrations publiques).

La Communauté de communes, qui exerce les compétences obligatoires « développement économique » et « aménagement de l'espace communautaire », est dotée d'un service dédié au développement économique. Ce service est particulièrement chargé de recueillir les besoins des entreprises, d'accompagner l'ensemble des acteurs économiques du territoire mais aussi d'anticiper l'avenir en définissant une stratégie de développement territorial, pour préciser notamment le marketing territorial et la prospection en vue de l'implantation de nouvelles entreprises porteuses d'emploi ou d'innovation.

De son côté, la CMA a affirmé sa volonté sur le département de Seine-et-Marne de se positionner comme interlocuteur et partenaire économique auprès des services de l'État, de la Région Ile-de-France et des collectivités locales et territoriales.

La CMA a notamment pour mission d'accompagner les entreprises ressortissantes du secteur de l'artisanat, à chaque étape de leur vie, depuis la création jusqu'à leur transmission, en passant par tous les stades de leur développement.

Consciente de l'importance de favoriser la pérennité et le développement des entreprises, la CCGVL sollicite l'intervention de la CMA afin d'accompagner et de soutenir le développement de son territoire.

Dans le cadre de ce partenariat, la CMA est en mesure de proposer diverses actions, qui relèvent de sa compétence en matière d'ingénierie, d'animation, et d'accompagnement au développement économique territorial.

Compte tenu de ce qui précède, les parties ont souhaité signer la présente convention, qui a pour objet de préciser les principes de coopération entre elles, dans le cadre de ces différents domaines et ce, afin de permettre sa mise en œuvre dans des conditions optimales.

Il est donc convenu ce qui suit.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objectif de décrire la nature des actions, qui s'inscrivent dans le cadre du partenariat engagé par la Communauté de communes Gâtinais Val de Loing (CCGVL) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Ile-de-France (CMA), et d'établir les modalités de leur mise en œuvre.

Article 2 : TERRITOIRE D'APPLICATION

Le territoire d'application de la convention est l'ensemble des 20 communes de la Communauté de communes Gâtinais Val de Loing dans le département de Seine-et-Marne (77), voire au-delà si le périmètre de la CCGVL venait à s'étendre sur d'autres communes.

Article 3 : DOMAINES D'INTERVENTION

Les parties ont pu déterminer un certain nombre de domaines d'intervention, qui peuvent faire l'objet d'une coopération entre elles, étant précisé que cette liste n'est pas exhaustive.

Ces domaines d'intervention se déclinent principalement selon les volets suivants :

- Volet 1 : Assistance technique aux actions de développement économique, observation, planification et diagnostic économique

- Volet 2 : Animation du territoire et communication

- Volet 3 : Accompagnement à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprise

- Volet 4 : Appui au développement des entreprises : Développement Durable et démarches de progrès (notamment en matière de transition numérique)

- Volet 5 : Contribution à l'orientation professionnelle des jeunes et à la valorisation des filières métiers

En fonction des orientations stratégiques arrêtées annuellement par la CCGVL, un ou plusieurs de ces volets seront déclinés, sous la forme d'une ou plusieurs conventions opérationnelles.

Les conventions opérationnelles pourront donner lieu à contrepartie financière, au prorata des moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation des objectifs établis conjointement par les signataires.

Pendant la durée de la présente convention, la nature des actions est susceptible de varier, en fonction des besoins de la communauté de communes et des possibilités d'intervention de la CMA.

Article 4 : ENGAGEMENTS COMMUNS

Dans le cadre de cette convention, les parties s'accordent :

- pour agir de manière concertée dans le domaine du développement économique territorial.
- pour communiquer de manière concertée sur leur partenariat, en faisant figurer le logo de chacune des parties sur les outils de communication.

4-1 Thématiques d'interventions

Les actions partenariales dans le domaine du développement économique territorial se déclineront selon les thématiques suivantes :

- ***Volet 1 : Assistance technique aux actions de développement économique, observation, planification et diagnostic économique***

La CMA accompagne et conseille la CCGVL sur les questions posées à l'occasion de son intervention en matière de développement économique durable.

Selon les besoins exprimés, des contributions pourront être réalisées, notamment :

- une extraction de données économiques ;
- un diagnostic économique du territoire et / ou des diagnostics thématiques ;
- des démarches de concertation des entreprises (mobilisation et animation de groupes de travail, enquêtes auprès de chefs d'entreprises...) en lien avec la définition, la mise en œuvre ou l'évaluation d'une politique publique, d'un projet économique ou de la stratégie de développement économique territoriale ;

● **Volet 2 : Animation du territoire et des réseaux d'entreprises, et communication**

La CMA est associée en qualité de partenaires aux manifestations organisées par la CCGVL dans les domaines de la création, de la transmission-reprise d'entreprise, de la formation et de l'emploi, ou tout autre domaine impactant les entreprises du territoire.

La communication sur ces opérations sera effectuée à travers les supports spécifiques des partenaires.

En concertation avec la CCGVL, et le cas échéant avec d'autres partenaires, il pourra être envisagé la co-organisation sur le territoire de réunions thématiques sur des thèmes inhérents au développement économique.

● **Volet 3 : Accompagnement à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprises**

1. Création-Reprise d'entreprises

La CMA déploie des dispositifs d'information, de formation et d'accompagnement des porteurs de projets et créateurs-repreneurs d'entreprises sur le département.

En vue de renforcer la lisibilité et l'efficacité de ces services, les partenaires peuvent proposer :

- ✓ Le partage en amont des différents dispositifs d'orientation et de formation à la création d'entreprises, afin d'améliorer leur programmation et leur communication.
- ✓ Des accompagnements spécifiques individuels et/ou collectifs, dont les modalités sont à définir en fonction des publics et de la stratégie de la CCGVL.

2. Transmission-Reprise d'entreprises

La transmission d'entreprise constitue un enjeu crucial au maintien du tissu économique indispensable au développement territorial, à la pérennisation des emplois, à l'animation et à l'attractivité territoriale (notamment des cœurs de ville et villages).

Pour appréhender cette problématique, la CMA pourra mettre en place des actions de sensibilisation et d'accompagnement à définir conjointement avec la CCGVL.

● **Volet 4 : Appui au développement des entreprises / développement durable et démarches de progrès (notamment en matière de transition numérique et de transition écologique)**

En fonction des besoins exprimés par la CCGVL/ou des attentes de la CMA pourra assurer la sensibilisation, l'accompagnement individuel et le suivi des entreprises en activité, notamment sur les thématiques suivantes :

- l'environnement et la gestion des déchets,
- l'hygiène alimentaire,
- la sécurité,
- l'accessibilité PMR,
- les usages du numérique,
- les démarches de progrès collectives et/ou individuelles (charte qualité, plan climat air énergie territorial).

● **Volet 5 : Contribution à l'orientation professionnelle des jeunes et à la valorisation des filières métiers**

La CMA pourra intervenir dans le domaine de l'information, de la promotion des métiers et filières de formation, de l'orientation ou de l'insertion professionnelle, en fonction des besoins identifiés (jeunes, publics relevant des premiers niveaux de qualification ou publics en reconversion professionnelle) par la CCGVL sur son territoire en lien avec les partenaires de l'emploi, et de leurs outils respectifs :

- Pour la CMA : le Centre d'Aide à la Décision (CAD), le « parcours découverte des métiers » de l'Institut des Métiers et de l'Artisanat (IMA) du Pays de Montereau sera l'interlocuteur.

4-2 Communication concertée et signes distinctifs

Dans le cadre de cette convention, les parties s'accordent pour communiquer de manière concertée sur leur partenariat, en faisant figurer le logo de chacune des parties sur les outils de communication.

A ce titre, il est précisé que chacune des parties reste propriétaire exclusive de ses marques, emblèmes, logos, signes distinctifs, œuvre, invention, nom de domaines et de tout autre élément protégé ou susceptible d'être protégé au titre des dispositions relatives à la propriété intellectuelle. Une partie ne peut en aucun cas utiliser les signes distinctifs de l'autre Partie, ni concéder de quelque manière que ce soit un quelconque droit à un tiers sur leur utilisation, sauf autorisation préalable et expresse de l'autre partie. Pour les besoins strictement définis à la Convention et uniquement pour la durée de la Convention, chaque partie autorise l'autre partie à reproduire, représenter et diffuser, sur tout support et par tout moyen son logo, ou tout autre signe distinctif dont elle lui aura remis la charte graphique. Cette autorisation est donnée à titre gratuit.

Article 5 : REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Les partenaires s'engagent, conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement (UE) du 27 avril 2016 (RGPD), à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des données personnelles éventuellement collectées pour la réalisation de l'objet du partenariat et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou détournées.

Ils s'interdisent également toute commercialisation des données

Les partenaires s'engagent également à respecter les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 et du règlement (UE) du 27 avril 2016 précités, notamment en informant les personnes prospectées de leurs droits en matière de protection des données personnelles conformément auxdits textes (notamment accord préalable des particuliers ou information préalable des professionnels et droit d'opposition dans tous les cas) et en limitant la conservation des données à la stricte durée nécessaire à la réalisation de l'objet du partenariat, conformément, s'il y a lieu, à la déclaration qu'ils auront effectuée dans leur registre de traitement des données à caractère personnel, et si cela est nécessaire, de faire toutes les déclarations nécessaires auprès des services de la Commission National de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Article 6 : DURÉE ET FONCTIONNEMENT

6-1 Durée

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans, à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties. À l'expiration de la durée initiale ci-dessus fixée, la présente convention se poursuivra par tacite reconduction pour une durée d'une année, et ce dans la limite de deux fois, à moins que l'une des parties ne fasse connaître son intention de ne pas reconduire la présente convention, en adressant aux autres parties une lettre recommandée, avec accusé de réception, un mois au moins avant l'arrivée du terme.

6-2 Fonctionnement

La CMA et CCGVL établiront conjointement un plan annuel des actions réalisées.

Une rencontre annuelle entre la CCGVL et CMA sera organisée afin de réaliser un bilan des accords de coopération déclinés dans la présente convention partenariale.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITÉ – ASSURANCE

Les obligations de la CMA ne sont que des obligations de moyens et celles-ci ne pourront jamais être considérées comme des obligations de résultat.

La CMA déclare disposer des assurances nécessaires à la couverture de sa responsabilité susceptible d'être engagée dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 8 : AVENANT ET RÉSILIATION

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention cadre de partenariat définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention cadre, sans que ce ne soit à remettre en cause les objectifs généraux portés par ce partenariat.

En cas de désaccord sur l'application ou la mise en œuvre de la présente convention et/ou en cas de manquement par l'une des parties à ses obligations, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver au préalable une solution amiable.

À défaut et si le désaccord et/ou le manquement persistent, la présente convention pourra être résiliée par chacune des parties à tout moment suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, sans avoir à en justifier et sous réserve du respect d'un préavis d'un mois.

En toute hypothèse, les parties pourront, à tout moment, mettre un terme à la présente convention d'un commun accord.

ARTICLE 9 : CONTESTATION – LITIGE

Tout litige né de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution de la présente convention sera soumis, à défaut d'accord amiable, aux juridictions compétentes.

ARTICLE 10 : ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties font élection de domicile aux adresses ci-dessus mentionnées.

Fait en 2 exemplaires.

A Le.....

Jean-Jacques HYEST
Président de la Communauté de communes
Gâtinais Val de Loing

Elisabeth DETRY
Président de la Chambre de Métiers et
et l'Artisanat de région Ile-de-France
et de la CMA Seine-et-Marne

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le



ID : 077-200023919-20210412-2021_04_12_31-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2021-04-12_31

**Objet : Développement économique : Convention cadre de partenariat inter-consulaire avec la
Chambre des métiers et de l'artisanat de la région Ile de France****Date
convocation:**
06-04-2021**Date
d'affichage:**
06-04-2021**Nombre de
conseillers:**
*En exercice: 41
Présents: 36**Votants: 41
(36 +5pouvoirs)*Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 15/04/2021

Et publication ou
notification

Du: 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un,
Le douze du mois d'avril,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, Boulevard Carnot, 77 570 Château-Landon, sous la présidence de Monsieur HYEST Jean - Jacques, Président.

ETAIENTS PRESENTS. les titulaires:

Commune d'Arville	Anne THIBAULT,
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIE,
Commune de Beaumont du Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougligny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Florent NEGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOIN
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Egreville	Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL
Commune de La Madeleine sur Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC
Commune de Souppes sur Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,
Commune de Vaux sur Lunain	Vincent CHIANESE,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN pouvoir à Vincent CHIANESE
Commune de Château-Landon	Serge PEREIRA pouvoir à Frédéric BAUDOIN
Commune de Château-Landon	Marie-Odile SCHORTER pouvoir à Valérie LAGILLE
Commune de Souppes sur Loing	Marie-Laure BAUDON pouvoir à Florence VAPPEREAU
Commune de Villebéon	Francis PLE pouvoir à Pascal POMMIER

Secrétaire de séance: Anne THIBAULT

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 de la
Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

VU les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

VU le projet de convention-cadre de partenariat,

CONSIDÉRANT que la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de la région Île-de-France, en sa qualité d'interlocuteur et de partenaire économique auprès des services de l'État, de la région Île-de-France et des collectivités territoriales, a proposé à la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL) un accompagnement et un soutien pour le développement de son territoire,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce partenariat, la CMA est en mesure de proposer diverses actions, qui relèvent de sa compétence en matière d'ingénierie (assistance technique aux actions de développement économique, observation, planification et diagnostic économique), d'animation, et d'accompagnement au développement économique territorial (accompagnement à la création, à la transmission et à la reprise d'entreprise, appui au développement des entreprises, contribution à l'orientation professionnelle des jeunes et à la valorisation des filières métiers),

CONSIDÉRANT que la CMA et la CCGVL établiront conjointement un plan annuel d'actions,

CONSIDÉRANT qu'une rencontre annuelle entre les parties sera organisée afin de réaliser un bilan des accords de coopération,

CONSIDÉRANT que la convention proposée sera établie pour une durée de trois ans et sera reconductible par tacite reconduction pour une durée d'une année, dans la limite de deux fois,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er}: **APPROUVE** la convention-cadre de partenariat inter-consulaire avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de la région Île-de-France ;

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme

A Château-Landon,
Le 15 Avril 2021,

Le Président,


Jean-Jacques HYEST



REPUBLIQUE
FRANCAISE
Département de
Seine et Marne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING**
**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2021-04-12_32

Objet : Aire d'accueil : Convention « Aide au logement temporaire 2 » dite « ALT2 » avec l'Etat pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Souppes sur Loing

**Date
convocation:**
06-04-2021

**Date
d'affichage:**
06-04-2021

**Nombre de
conseillers:**
*En exercice: 41
Présents: 36*

*Votants: 41
(36 +5pouvoirs)*

Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 15/04/2021

Et publication ou
notification

Du: 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un,
Le douze du mois d'avril,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, Boulevard Carnot, 77 570 Château-Landon, sous la présidence de Monsieur HYEST Jean - Jacques, Président.

ETAIENTS PRESENTS. les titulaires:

Commune d'Arville	Anne THIBAUT,
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIE,
Commune de Beaumont du Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougligny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Florent NEGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Egreville	Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL
Commune de La Madeleine sur Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC
Commune de Souppes sur Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,
Commune de Vaux sur Lunain	Vincent CHIANESE,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN pouvoir à Vincent CHIANESE
Commune de Château-Landon	Serge PEREIRA pouvoir à Frédéric BAUDOUIN
Commune de Château-Landon	Marie-Odile SCHORTER pouvoir à Valérie LAGILLE
Commune de Souppes sur Loing	Marie-Laure BAUDON pouvoir à Florence VAPPEREAU
Commune de Villebéon	Francis PLE pouvoir à Pascal POMMIER

Secrétaire de séance: Anne THIBAUT

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,

VU le Code de la Sécurité sociale, notamment ses articles L. 851-1, R. 851-2, R. 851-5 et R. 851-6,

- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT** qu'une aide forfaitaire est versée aux établissements publics de coopération intercommunale qui gèrent une ou plusieurs aires d'accueil de gens du voyage,
- CONSIDÉRANT** que le versement de l'aide est subordonné à la signature d'une convention entre l'État et les gestionnaires,
- CONSIDÉRANT** que cette convention détermine les modalités de calcul du droit d'usage perçu par les gestionnaires des aires d'accueil et définit les conditions de leur gardiennage,
- CONSIDÉRANT** que pour chaque aire, le montant de l'aide versée au gestionnaire est déterminé en fonction, d'une part, du nombre total de places et, d'autre part, de l'occupation effective de celles-ci,
- CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL) gère l'aire d'accueil des gens du voyage de Souppes-sur-Loing dont la capacité est de quatorze places,
- CONSIDÉRANT** que le taux moyen d'occupation global pour l'année est de 76,31 %,
- CONSIDÉRANT** que la CCGVL bénéficie d'une aide fixe de 10 848,00 € au titre des places conformes et d'une aide variable estimée à 11 405,18 € au titre de l'occupation prévisionnelle, soit une aide prévisionnelle totale de 22 253,18 €,
- CONSIDÉRANT** que l'aide est versée mensuellement, par douzième du montant prévisionnel total, à terme échu, par la caisse d'allocations familiales,
- CONSIDÉRANT** que la convention a une durée d'un an, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Article 1^{er} :** **APPROUVE** la convention « aide au logement temporaire 2 », dite « ALT 2 », avec l'État pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Souppes-sur-Loing, pour une durée d'un an ;
- Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents ;
- Article 3 :** **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout avenant qui interviendrait ultérieurement en raison de la modification tarifaire et tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme

A Château-Landon,

Le 15 Avril 2021,

Le Président,



Jean-Jacques HYEST



REÇU LE 24 MARS 2021

Convention conclue entre l'État et la **Communauté de communes Gâtinais Val de Loing**
en application de l'article L851.1 du code de la Sécurité Sociale
pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
pour l'année 2021

Entre les soussignés,

L'État représenté par le Préfet de Seine-et-Marne, désigné sous le terme de « l'administration »

et

La **Communauté de communes Gâtinais Val de Loing**, représentée par **M. Jean Jacques Hyst**, assurant la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Souppes-sur-Loing, désignée sous le terme de « le gestionnaire »

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de versement de l'aide financière de l'État, dénommée « aide au logement temporaire 2 » (ALT2) prévue par l'article L851-1 du code de la Sécurité Sociale et des articles R.851-2, R.851-5, R.851-6 pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage désignée ci-dessous :

- Aire 1 : « Souppes-sur-Loing » rue du Lavoir

Elle détermine les droits et obligations des parties.

Sa signature conditionne le versement de l'aide pour l'année 2021.

Article 2 : Capacité d'accueil et activité retenues pour le calcul de l'aide mensuelle provisionnelle.

Une description avec les caractéristiques de l'aire figure en annexe 1 de la présente convention.

Le nombre total des places conformes aux normes techniques du décret n°2001-569 du 29 juin 2001 est de **14 places**.

Le détail de la disponibilité mensuelle des places conformes pour la période de la convention est précisé pour l'aire en annexe 2.

Le taux d'occupation provisoire mensuel pris en compte pour le calcul de l'aide provisionnelle liée à l'occupation est précisé pour l'aire en annexe 2.

Le taux d'occupation moyen global pour l'année au titre de la présente convention est **de : 76,31%**

Article 3 : Les conditions financières

- *Le montant de l'aide versée*

Le gestionnaire bénéficie, en soutien, de la gestion des places de l'aire d'accueil d'une aide d'un **montant total prévisionnel de 22 253,18€**, pour la période de la convention.

Ce montant se décompose pour l'aire en :

- * **un montant fixe** déterminé en fonction du nombre de places conformes aux normes techniques, effectivement disponibles, par mois, figurant en annexe 2.

soit au total de 10 848,00 € au titre des places conformes disponible pour l'année 2021.

- * **un montant variable provisionnel** déterminé en fonction du taux prévisionnel d'occupation mensuel des places, détaillé en annexe 2.

soit un total de 11 405,18 € au titre de l'occupation prévisionnelle pour l'année 2021.

- *Les modalités de versement*

Le Préfet adresse sans délai un exemplaire de la présente convention conclue entre les parties à la caisse d'allocations familiales chargée du paiement de l'aide.

L'aide est versée mensuellement, par douzième du montant total provisionnel, à terme échu, au gestionnaire de l'aire par la caisse d'allocations familiales, **soit un montant mensuel à verser de : 1854,43 €**

- *Les modalités de régularisation du versement de l'aide*

Avant le 15 janvier de l'année suivante, le gestionnaire fournit au préfet la déclaration prévue au II de l'article R.851-6 du code de la Sécurité Sociale établie conformément au modèle annexé à l'arrêté du 30 décembre 2014 par le biais de la procédure dématérialisée prévue à l'article 2 de l'arrêté précité.

Sont joints à cette déclaration :

- le rapport de visite de conformité mentionné à l'article 4 du décret n°2001-569 du 29 juin 2001 ;
- un état arrêté à la date du 31 décembre indiquant pour les douze derniers mois l'aide versée par la caisse d'allocations familiales ;
- le détail d'occupation par mois ;
- le montant de la recette des droits d'occupation des places acquittées par les gens du voyage perçue ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'entretien de l'aire (déclaration prévue au II de l'article R.851-6).

En l'absence de transmission de la déclaration prévue au II de l'article R.851-6 du code de la Sécurité Sociale, et après mise en demeure du préfet, le montant de la part variable de l'aide versée est récupéré.

Le Préfet notifie au gestionnaire par décision, le montant de l'aide effectivement due au titre de la présente convention ainsi que le montant de l'aide restant à percevoir ou le montant du trop perçu à recouvrer.

La décision préfectorale est adressée simultanément à la caisse d'allocations familiales pour régularisation du paiement dû au titre de l'année écoulée (par versement complémentaire ou compensation).

Article 4 : Définition du droit d'usage d'une place

Le droit d'usage d'une place est défini comme suit :

- le tarif de la redevance de stationnement est de 3,20 € par jour par emplacement ;
- une caution de 100,00 € obligatoirement versée par l'**usager** à son arrivée, la restitution de chaque caution vient en atténuation des recettes ;
- le versement par l'usager chaque semaine, d'une somme forfaitaire en acompte du paiement de ses frais de séjour et des consommations d'eau et d'électricité (2,55 € le mètre cube et 0,15 €/kWh). En fin de séjour la somme réellement due est apurée sur production du décompte des coûts à la charge de l'occupant au titre es différentes prestations ;
- la durée du séjour est définie par le règlement intérieur.

Article 5 : les obligations du cocontractant

- *Le titre d'occupation des usagers :*

Le gestionnaire s'**engage** à remettre à la personne ou à la famille accueillie, un document indiquant les références de l'aire d'accueil (nom, adresse) et les coordonnées du gestionnaire, le règlement intérieur qui mentionne les obligations minimales à respecter par tout occupant de l'aire d'accueil, un état des lieux effectué à l'entrée et à la sortie de l'occupant ainsi qu'une plaquette d'informations générales (sociales, scolaires, partenaires...).

Le titre d'occupation devra mentionner le montant de la participation demandée par le gestionnaire de l'aire aux personnes accueillies.

- *Les obligations relatives à la maintenance et à l'entretien des locaux de l'aire :*

Lors de la signature de la convention, le préfet s'assure du respect de l'entretien de l'aire d'accueil, de son **gardiennage** et de la conformité de l'aire à la déclaration figurant à l'annexe 1. En cas de non-conformité, soit l'aide n'est pas attribuée, soit elle est suspendue à compter du premier jour du mois civil suivant le signalement par le préfet à la caisse d'allocations familiales. Le gestionnaire s'**engage** à maintenir l'aire en bon état d'entretien.

- *Les éléments de suivi de l'activité de l'aire*

Le gestionnaire de l'aire fournit au préfet, annuellement, en même temps que la déclaration prévue à l'article R.851-6 du code de la Sécurité Sociale, un bilan d'activité de l'aire et notamment les données de la population figurant en annexe 3.

Article 6 : Le contrôle de l'autorité compétente

En application de l'article R.851-6 du code de la Sécurité Sociale, le préfet effectue un contrôle sur pièces des éléments transmis par le gestionnaire de l'aire.

Lorsque le contrôle sur pièces des déclarations fait apparaître une erreur entre le nombre de jours d'occupation mensuelle effective par place et la recette mensuelle de l'aire, le préfet, après avoir invité le gestionnaire à présenter ses observations, lui notifie au plus tard le dernier jour du mois de février le montant qu'il retient pour le versement de l'aide au titre du 2° du II de l'article R. 851- 5, en lui indiquant les voies et délais de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent. Dans le même délai, il en informe la caisse d'allocations familiales qui verse ou récupère la différence.

En cas de défaut de déclaration, le préfet met en demeure le gestionnaire de la produire dans le délai de quinze jours. Passé ce délai, et sans déclaration, le préfet informe la caisse d'allocations familiales qu'elle doit récupérer les versements effectués l'année précédente au titre du 2° du II de l'article R. 851-5.

En outre, le gestionnaire est également tenu de fournir au ministre chargé du logement ou à son représentant ainsi qu'au ministre chargé des affaires sociales ou à son représentant ou aux membres des corps d'inspection de l'État tous les renseignements non nominatifs et tous les documents nécessaires au plein exercice du contrôle de l'application de la présente convention sous réserve de ceux couverts par un secret lorsque les conditions sont réunies pour l'invoquer valablement.

Article 7 : La durée de la convention

La convention a une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Article 8 : Modification et résiliation de la convention

Durant la période de validité de la convention, une modification du nombre de places conformes et disponibles, peut être apportée par avenant à la présente convention.

La convention peut être résiliée, par l'une ou l'autre des deux parties, avec un préavis de trois mois.

En cas de non-exécution par le gestionnaire de ses engagements conventionnels ou d'une fausse déclaration au préfet ou à la caisse d'allocations familiales, le préfet, après mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, peut procéder unilatéralement à la résiliation de la présente convention dans un délai d'un mois.

Article 9 : Recours

Tout litige résultant de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Melun, 43 rue Général de Gaulle, CS 8630, 77008 Melun Cedex.

Fait à Melun, le 9/03/2024

Pour le gestionnaire	Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation Pour le Préfet et par délégation, Le chef du service habitat rénovation urbaine  Charles TAMAZOUNT
----------------------	--

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING****EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2021-04-12_33

**Objet : Action sociale : Convention de mise à disposition de locaux et de matériel entre la
Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing et la commune d'Aufferville****Date****convocation:**

06-04-2021

Date**d'affichage:**

06-04-2021

**Nombre de
conseillers:***En exercice: 41**Présents: 36**Votants: 41**(36 +5pouvoirs)*Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 15/04/2021

Et publication ou
notification

Du: 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un,

Le douze du mois d'avril,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, Boulevard Carnot, 77 570 Château-Landon, sous la présidence de Monsieur HYEST Jean - Jacques, Président.

ETAIENT PRESENTS. les titulaires:

Commune d'Arville	Anne THIBAUT,
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIE,
Commune de Beaumont du Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougligny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Florent NEGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Egreville	Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL
Commune de La Madeleine sur Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC
Commune de Souppes sur Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPEREAU, Jean-Michel CAPELLE, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,
Commune de Vaux sur Lunain	Vincent CHIANESE,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN pouvoir à Vincent CHIANESE
Commune de Château-Landon	Serge PEREIRA pouvoir à Frédéric BAUDOUIN
Commune de Château-Landon	Marie-Odile SCHORTER pouvoir à Valérie LAGILLE
Commune de Souppes sur Loing	Marie-Laure BAUDON pouvoir à Florence VAPPEREAU
Commune de Villebéon	Francis PLE pouvoir à Pascal POMMIER

Secrétaire de séance:**Anne THIBAUT**

- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013/DRCL/BCCCL/175 du 26 décembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le projet de convention de mise à disposition de locaux et de matériel entre la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing et la commune d'Aufferville,

CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL) a étendu ses compétences en matière d'action sociale avec la création, la gestion et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement, pour les enfants de 3 à 11 ans, pendant les périodes de vacances scolaires (petites vacances – sauf celles de Noël – et vacances estivales), avec application du projet éducatif et de la politique tarifaire communautaires,

CONSIDÉRANT que la CCGVL gère l'accueil de loisirs sans hébergement d'Aufferville au sein de locaux communaux, durant sept semaines par an

CONSIDÉRANT que pour ce faire, une convention de mise à disposition de locaux est nécessaire pour régir l'occupation de la salle des 4 saisons d'Aufferville et des locaux annexes,

CONSIDÉRANT que la commune met à disposition les locaux à titre gratuit,

CONSIDÉRANT que la CCGVL prend en charge les frais de fonctionnement occasionnés par son utilisation des locaux au prorata du temps d'occupation et de la surface des locaux utilisés,

CONSIDÉRANT que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er}: **APPROUVE** la convention de mise à disposition de locaux et de matériel entre la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing et la commune d'Aufferville ;

Article 2: **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme

A Château-Landon,
Le 15 Avril 2021,

Le Président,

Jean-Jacques HYEST



La Convention de mise à disposition des locaux et de matériel entre la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing et la Commune d'Aufferville

Entre

La Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing représentée par son Président, M. HUEST Jean Jacques, dûment habilité par délibération n° du Conseil Communautaire en date du, ci-après désignée « la **Communauté de Communes** », d'une part ;

Et

La Commune d'Aufferville représentée par son Maire, M. MOULIE Bruno dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2020, ci-après désignée par les termes « le gestionnaire » d'autre part ;

Et

Dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services ;

DE fixer entre les deux parties les conditions et modalités de mise à disposition, pendant les vacances scolaires des biens de la Commune d'Aufferville au profit de la Communauté de Communes.

Il est convenu ce qui suit.

Article 1 : biens mis à disposition

La Communauté de Communes utilise les locaux de la salle des 4 Saisons, sis route de Verteau à Aufferville, pour y organiser, pendant les vacances scolaires, un accueil de loisirs sans hébergement.

Les locaux concernés comprennent :

- La salle des 4 Saisons, d'une superficie de 300 m² (grande salle : 206 m², petite salle : 30 m²),
- L'accès aux sanitaires et à la cuisine,
- Un parking et un terrain herbagé, clôturés,
- Local de rangement (annexe).



Du matériel propre à cette salle est également mis à disposition :

- Tables et chaises,
- Porte manteaux pour adultes,
- Barrières extérieures,
- Réfrigérateurs,
- Fours,
- Congélateur,
- Une servante,
- Tables extérieures.

Article 2 – Locaux mis à disposition

La Commune d'Aufferville met à disposition ses locaux afin d'assurer le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité relatives à l'accueil du public mineur.

La Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing a engagé des frais de rénovation sur le local annexé à la salle des 4 Saisons afin de pouvoir entreposer le matériel dédié à l'organisation de l'ALSH.

Article 3 – Périodes mise à disposition

L'accueil de loisirs sans hébergement est organisé à Aufferville :

- La deuxième semaine des vacances d'hiver,
- La première semaine des vacances de printemps,
- La deuxième semaine des vacances d'automne,
- Quatre semaines pendant les périodes de vacances scolaires estivales, à partir du lundi suivant le dernier jour d'école,
- Pour un total de sept semaines par an.

Les dates définitives de ces périodes d'ouverture sont communiquées à la Commune chaque début d'année, le 15 janvier au plus tard, ainsi que le nombre de tables et de chaises souhaité (avant chaque période d'ouverture).

L'accès des locaux est rendu possible à l'équipe d'animation le vendredi après -midi précédent l'ouverture de l'ALSH afin de permettre l'aménagement des locaux, nécessaire à l'accueil des enfants dès le lundi matin.



Un état des lieux d'entrée est réalisé à réception des clés le vendredi précédent l'ouverture de l'accueil de loisirs sauf conditions particulières liées au calendrier scolaire, décidé d'un commun accord entre les parties, visé par un écrit.

Un état des lieux de sortie est réalisé le lundi suivant le dernier jour d'accueil. A titre exceptionnel, l'état des lieux de sortie pourra être réalisé le vendredi soir, après le rangement et le ménage des lieux, en cas de location de la salle des 4 saisons.

Il pourrait arriver, exceptionnellement, que l'état des lieux de sortie soit fixé à une autre date mais en veillant qu'il s'agisse des mêmes personnes qui réalisent l'état des lieux d'entrée et de sortie. Ces deux personnes doivent réalisées ensemble ces états des lieux.

La commune remettra à chaque état des lieux d'entrée 2 trousseaux de clés le vendredi matin précédent l'ouverture.

Un trousseau supplémentaire a été remis à la société de livraison de repas.

Les trousseaux seront restitués à l'état des lieux de sortie le lundi suivant le dernier jour d'accueil. En cas de perte, la Communauté de communes prendra à sa charge le remplacement.

La salle est dégagée du matériel propre à l'ALSH le dernier vendredi soir d'accueil après la fermeture de l'accueil de loisirs à l'exception de l'étuve et la caisse de vaisselle qui seront rangées le lundi matin suivant le dernier jour d'accueil afin de les entreposer dans la réserve (sauf exception citée précédemment en cas de location de la salle, le matériel sera rangé le vendredi soir).

Hors des périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs, le matériel nécessaire à l'accueil des enfants est stocké dans le local annexé à la salle polyvalente.

La salle n'est pas vouée à accueillir d'autres activités ou animations pendant les périodes d'ouverture de l'accueil de loisirs (y compris pendant les week-ends entre deux semaines d'animation).

Durant la période estivale, l'employé communal d'Aufferville pourra effectuer la tonte et l'arrosage. La tonte se fera dans la mesure du possible en l'absence d'enfants.

Toute demande d'intervention de l'employé communal d'Aufferville doit faire l'objet d'une demande au préalable et ne sera pas facturée à la Communauté de communes.



Article 4- Modalités particulières

L'étuve dédiée au réchauffage des plats dédié sera stockée dans la réserve de la salle des 4 saisons. Ce matériel sera assuré par la Communauté de Communes.

Il sera entreposé dans la réserve, sorti lors de l'état des lieux d'entrée et rangé à l'état des lieux de sortie.

La commune ne pourra être tenue responsable des dégradations sur ce matériel.

La salle des 4 Saisons est dotée d'un système de détection incendie. Celui-ci est vérifié et contrôlé.

Si un exercice d'incendie est effectué, la Communauté de communes devra avertir la commune au préalable afin de remettre la clé de désarmement.

L'alarme intrusion sera hors de fonctionnement durant la mise à disposition.

Article 5 – modalités financières de la mise à disposition

La commune met à disposition les locaux à titre gratuit.

La Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing prend en charge les frais de fonctionnement occasionnés par son utilisation des locaux détaillés dans l'article 2, au prorata du temps d'occupation et de la surface des locaux utilisés.

Le montant des charges de consommation d'eau, d'électricité et de gaz s'élève à 7/52^{ème} des charges annuelles du bâtiment.

Chaque année, ce montant est régularisé selon les états de consommation réelle transmis par la commune.

La Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing s'engage à rembourser à la Commune d'Aufferville ces frais de fonctionnement cités dessus.

Le remboursement sera annuel sur état des consommations.

La Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing financera la totalité des produits et matériels dédiés à l'entretien des locaux pour leurs agents.

En cas d'entretien insatisfaisant, la Communauté de Communes prendra à sa charge l'intervention d'une entreprise extérieure pour effectuer le ménage.



Article 6 – Assurances

A la date d'entrée en vigueur de la présente convention, il appartient à la Communauté de Communes de contracter une assurance incendie et une assurance responsabilité civile relatives à l'utilisation des biens figurant à l'article premier.

Une attestation d'assurance devra être fournie chaque année.

L'attestation du Maire habilitant le lieu décrit dans l'article premier à recevoir du public est jointe à cette convention.

Article 7 : Entrée en vigueur et durée de la présente convention

La présente convention entre en vigueur à la date de signature par les parties et prendra fin au 31 décembre 2021.

Article 8 : Résiliation

L'une ou l'autre des parties pourra mettre fin à la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de trois mois en y joignant impérativement l'acte administratif (délibération ou décision) validant cette résiliation.

Article 9 : Modification

Aucune modification ne saurait être apportée à la présente convention sans l'approbation des deux parties. Dans un tel cas, cette ou ces modification(s) sera(ont) actée(s) par avenant, validé par les organes délibérants des deux parties.

Article 10 : Contentieux

A défaut d'accord amiable trouvé préalablement, tout litige pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Melun.



Fait en deux exemplaires, à Château Landon le

M MOULIE BRUNO
Maire de la Commune d'Aufferville

M HYEST JEAN JACQUES
Président de la Communauté de
Communes Gâtinais Val de Loing

Arville Ichy
Aufferville Lorrez-le-Bocage - Préaux
Beaumont-du-Gâtinais La Madeleine-sur-Loing
Bougligny Maisoncelles-en-Gâtinais
Bransles Mondreville
Chaintreaux Obsonville
Château - Landon Poligny
Chenou Souppes-sur-Loing
Egreville Vaux-sur-Lunain
Gironville Villebéon

Communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing
> Relais d'Assistants Maternels
16 route de Souppes - 77570 Château-Landon
☎ 01 64 29 20 48 📠 01 64 78 26 49 @ ccgvl@ccgvl77.fr



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING****EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°2021-04-12_34

Objet: Action sociale: Convention de délégation de gestion des accueils de loisirs sans hébergement avec les communes de Beaumont du Gâtinais, Lorrez le Bocage Préaux et Souppes sur Loing**Date
convocation:**
06-04-2021**Date
d'affichage:**
06-04-2021**Nombre de
conseillers:**
*En exercice: 41
Présents: 36**Votants: 41
(36 +5pouvoirs)*Acte rendu
exécutoire après
envoi en Sous-
préfecture

Le 15/04/2021

Et publication ou
notification

Du: 15/04/2021

L'an deux mille vingt et un,
Le douze du mois d'avril,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural de Château-Landon, Boulevard Carnot, 77 570 Château-Landon, sous la présidence de Monsieur HYEST Jean - Jacques, Président.

ETAIENTS PRESENTS. les titulaires:

Commune d'Arville	Anne THIBAULT,
Commune d'Aufferville	Bruno MOULIE,
Commune de Beaumont du Gâtinais	Hugues MONCEL, Patricia JAMESSE,
Commune de Bougigny	Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON,
Commune de Bransles	Florent NEGRIER,
Commune de Chaintreaux	Alexis KERLO, Alain METAUT,
Commune de Château-Landon	Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Frédéric BAUDOUIN
Commune de Chenou	Gérard MOUSSET,
Commune d'Egreville	Pascal POMMIER, Nathalie LAURENT, Bruno BASCHET,
Commune de Gironville	Marian WATTS,
Commune d'Ichy	Bernard PETIT,
Commune de Lorrez-le-Bocage	Yves BOYER, Marie-José QUESTEL
Commune de La Madeleine sur Loing	Jean-Jacques HYEST,
Commune de Maisoncelles en Gâtinais	Maurice GARLAND,
Commune de Mondreville	Patrick CHAUSSY,
Commune d'Obsonville	Hélène BRIDET,
Commune de Poligny	Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC
Commune de Souppes sur Loing	Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Jean-Yves POUJADE, Florence VAPPERAU, Jean-Michel CAPELLE, Hélène REBOUCO, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA,
Commune de Vaux sur Lunain	Vincent CHIANESE,

ETAIENT EXCUSES avec pouvoir:

Commune de Bransles	Laurent CASTELLAN pouvoir à Vincent CHIANESE
Commune de Château-Landon	Serge PEREIRA pouvoir à Frédéric BAUDOUIN
Commune de Château-Landon	Marie-Odile SCHORTER pouvoir à Valérie LAGILLE
Commune de Souppes sur Loing	Marie-Laure BAUDON pouvoir à Florence VAPPERAU
Commune de Villebéon	Francis PLE pouvoir à Pascal POMMIER

Secrétaire de séance: Anne THIBAULT

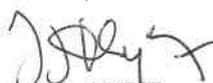
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013/DRCL/BCCCL/175 du 26 décembre 2013 portant approbation des statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les projets de conventions de délégation de gestion des accueils de loisirs sans hébergement avec les communes de Beaumont-du-Gâtinais, Lorrez-le-Bocage-Préaux et Souppes-sur-Loing,
- CONSIDÉRANT** que depuis le 1^{er} janvier 2014, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (CCGVL) a étendu ses compétences en matière d'action sociale avec la création, la gestion et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement, pour les enfants de 3 à 11 ans, pendant les périodes de vacances scolaires (petites vacances – sauf celles de Noël – et vacances estivales), avec application du projet éducatif et de la politique tarifaire communautaires,
- CONSIDÉRANT** qu'il était convenu que des conventions de délégation pouvaient être passées entre la communauté et les communes où les accueils de loisirs sont implantés, afin de leur voir confier la gestion et le fonctionnement,
- CONSIDÉRANT** que des conventions de délégation de gestion ont été conclues entre la CCGVL et les communes de Beaumont-du-Gâtinais, Lorrez-le-Bocage-Préaux et Souppes-sur-Loing,
- CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ces conventions, des modalités financières prévoient la participation de la communauté au fonctionnement du service, à hauteur de 18 € par enfant résidant le territoire ou dont l'un des parents y travaille et par jour,
- CONSIDÉRANT** qu'une mise en réseau des accueils de loisirs sans hébergement du territoire est organisée afin de favoriser les échanges d'expériences et de pratiques, la formation des équipes, l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'animations communs,
- CONSIDÉRANT** que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2021,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Article 1^{er} :** **APPROUVE** la convention de délégation de gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement avec la commune de Beaumont-du-Gâtinais ;
- Article 2 :** **APPROUVE** la convention de délégation de gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement avec la commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux ;
- Article 3 :** **APPROUVE** la convention de délégation de gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement avec la commune de Souppes-sur-Loing ;
- Article 4 :** **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites conventions et tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
A Château-Landon,
Le 15 Avril 2021,
Le Président,


Jean-Jacques HYE

